

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 12 février 2018



PROCES-VERBAL

La Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Conseil départemental le 12 février 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-René LECERF, Président du Conseil départemental.

Monsieur le Président ouvre la séance à 16 heures 40 et demande à Madame Marguerite CHASSAING de procéder à l'appel nominatif.

Nombre de membres en exercice : 82

Etaient présents au moment de l'appel nominatif :

Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Ont complété le quorum après l'appel nominatif :

Bernard BAUDOUX, Sébastien DUHEM, Bruno FICHEUX, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Max-André PICK

Absents représentés au moment de l'appel nominatif :

Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Absentes excusées au moment de l'appel nominatif :

Marie-Aline BRED, Doriane BECUE, Isabelle FERNANDEZ

Absents au moment de l'appel nominatif : Jean-Claude

DULIEU, Bertrand RINGOT

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que la Commission permanente peut valablement délibérer (le quorum étant ensuite vérifié à l'ouverture de la discussion de chaque délibération).

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2017 qui, sans observation, est adopté par assentiment de la Commission permanente.

DOSSIERS DU PRESIDENT

• Rapport n° 2

Monsieur le Président présente le rapport n° 2 relatif au déplacement d'une délégation de Conseillers départementaux à Paris pour le 55^{ème} Salon International de l'Agriculture qui se déroulera du 24 février au 4 mars 2018.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Absentes excusées : Marie-Aline BREDA, Doriane BECUE, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Sébastien DUHEM, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Max-André PICK, Bertrand RINGOT

N° 2

DAJAP/2018/38

OBJET :

DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION DE CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX A PARIS POUR LE 55^{EME} SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE QUI SE DEROLERA DU 24 FEVRIER AU 4 MARS 2018 - MANDATS SPECIAUX

Comme chaque année depuis 13 ans, le Département du Nord sera présent au Salon International de l'Agriculture qui se tiendra du 24 février au 4 mars 2018 à Paris. Le thème de cette 55^{ème} édition est « L'Agriculture : une aventure collective ».

Le Département du Nord y tiendra un stand intitulé : « Les fermes se réinventent ».

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|-----------|------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 35002OP001 | | 15 000 € | | |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h47.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°2 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3

Monsieur le Président présente le rapport n° 3 relatif à la poursuite des dispositifs Aides d'Intérêt Local et Fonds Départemental d'Intervention.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite

L'inauguration officielle se déroulera le 27 février 2018.

Cette manifestation sera l'occasion de valoriser la politique agricole départementale menée avec les autres collectivités territoriales ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Je propose à la Commission Permanente :

- de donner mandat spécial à Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, dont la liste sera jointe à la délibération, pour leur déplacement à Paris, le 27 février 2018, dans le cadre de l'inauguration du stand du Département du Nord au Salon international de l'Agriculture et de décider la prise en charge directe des frais de transport liés à ce déplacement ;
- de donner mandat spécial à Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, l'Environnement, le Développement durable, l'Eau et l'Assainissement, qui représentera le Département du Nord sur le Salon les 26, 27 et 28 février 2018 ainsi qu'à Madame Geneviève MANNARINO, Vice-présidente en charge de l'Autonomie qui représentera le Département du Nord sur le Salon au cours d'une journée qui reste à préciser, pour lesquels les frais de transport, restauration et hébergement seront pris en charge.

CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Martine FILLEUL donne

pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Isabelle FERNANDEZ

Absents : Bernard BAUDOUX, Jean-Claude DULIEU, Olivier HENNO, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Max-André PICK, Bertrand RINGOT

N° 3

DSTDL/2018/22

OBJET :

POURSUITE DES DISPOSITIFS AIDES D'INTERET LOCAL ET FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION

1– Les Aides d'Intérêt Local (AIL)

| Direction | Dispositifs |
|---|---|
| Direction de l'Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions | Plan Local de Développement de l'Insertion |
| Direction adjointe de l'Education | Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs et Aides au transport scolaire piscine |
| Direction adjointe Sports et Culture | Transport des collégiens dans le cadre de l'opération Collège au cinéma, dispositif d'aide à la diffusion culturelle, restauration de géants, médiation culturelle conjoint avec d'autres directions (PAPH, Jeunesse), Fonds tremplin, soutien aux acteurs culture, soutien aux associations œuvrant en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine |
| | Politique d'aide aux associations sportives de collèges (UNSS ou UGSEL), Manifestations sportives de rayonnement supérieur au régional présentant un intérêt particulier, Politique d'aide aux ligues et comités départementaux sportifs |
| Direction adjointe Sports et Culture Médiathèque départementale | Soutien aux associations contribuant à la lecture publique |

A cet effet, il a été proposé d'augmenter de 62,5 % l'enveloppe cantonale, qui est passée de 0,40 €/hab à 0,65 €/hab.

En 2016, en prenant en compte la population totale nordiste (recensement 2013), cela correspondrait à une enveloppe de 1 713 071,10 € (2 635 494 hab. x 0,65€).

Pour 2018, il est proposé d'actualiser les montants des enveloppes cantonales en fonction de l'évolution de la démographie cantonale et de poursuivre le dispositif Actions d'Intérêt Local selon les mêmes dispositions que celles définies en 2016 et reconduite en 2017, et de retenir les mêmes critères d'instruction suivants :

Le dispositif « Aides d'Intérêt Local », créé en 2012 (par délibération du Conseil général en date du 17, 18 et 19 décembre 2012) permettait à chaque Conseiller général d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations et structures de son choix, pour le financement, en fonctionnement, de projets d'intérêt local, relevant de divers champs (culture, sports, projets associatifs, actions ponctuelles ou fonctionnement général, etc.).

Jusqu'en 2014, chaque Conseiller général disposait d'une enveloppe calculée sur la base de 0,40 € parhabitant du canton. Le Conseiller général proposait à la Commission Permanente une liste des projets et structures qu'il souhaitait financer.

En-dehors de ce dispositif AIL, le Conseil départemental attribue des subventions de fonctionnement au titre des délégations thématiques (Culture, éducation, Enfance-Famille, Sport et Jeunesse, Personnes Agées et Personnes Handicapées, Agriculture,...).

Certaines de ces subventions sont d'intérêt local. Afin de privilégier une instruction de proximité des demandes de subvention en renforçant le rôle des conseillers départementaux, il a été proposé lors de la réunion du Conseil départemental du 12 avril 2016 d'inclure aux AIL les subventions inférieures à 2 000 € à l'exception des dispositifs suivants :

- le financement d'associations cultuelles, de sectes, de groupes politiques ou de syndicats est exclu,
- le plancher des subventions est fixé à 250 €.

En 2018, en prenant en compte la population légale nordiste en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (recensement 2015), cela correspondrait à une enveloppe de 1 716 703 € (2 641 081 hab. x 0,65 €).

La répartition 2018 par canton est jointe en annexe 1.

Comme, en 2017, les Conseillers départementaux pourront proposer une liste d'actions à financer lors de trois séances (Commission Permanente ou Conseil

Départemental) réparties au cours de l'année.

2- Le Fonds Départemental d'Intervention

Il est proposé la poursuite du Fonds Départemental d'Intervention (FDI) créé en 2016 et d'instruire les demandes en raison de leur caractère d'urgence, des difficultés financières des associations et de leur intérêt départemental ou supra-départemental.

Sur la base de ces principes, les types de subvention suivants sont éligibles :

- Aides aux secours d'urgence, favorisant une réactivité optimale lors d'intempéries ou de catastrophes naturelles.
- Aides aux activités d'associations, ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire du Département du Nord et qui présentent des difficultés passagères.
- Aides aux associations ou manifestations d'intérêt départemental ou supra-départemental non financées par des dispositifs en cours.

Les rapports correspondant à ces demandes pourront être présentés trois fois par an concomitamment aux rapports AIL.

Il est proposé de consacrer à ce fonds une enveloppe de 300 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement.

Je propose à la Commission Permanente d'acter :

- la poursuite des modalités d'attribution des Aides d'Intérêt Local et la présentation des listes d'actions lors de trois séances (Commission Permanente ou Conseil Départemental) ;
- l'actualisation des montants des enveloppes cantonales en fonction de la démographie cantonale ;
- la poursuite du Fonds Départemental d'Intervention.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|------------------|------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 35001 OP 001 | 35001E15 EPF - D | 1 546 703 | 0 | 0 |
| 35001 OP 002 | 35001E15 EPF - D | 170 000 | 0 | 0 |
| 35004 OP 001 | 35004E15 EPF - D | 300 000 | 0 | 0 |
| 35004 OP 001 | 35004E05 AP-D | 25 000 | 0 | 0 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h48. 59 conseillers départementaux étaient présents. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Messieurs DUHEM et FICHEUX.

Madame FREMAUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 1

Monsieur le Président présente le rapport n° 1 (Designations de représentants dans les organismes extérieurs et commissions administratives) et énonce les candidatures suivantes :

Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADUL)

- A l'assemblée générale : M. François-Xavier CADART

Association Atouts Ville

- Au conseil d'administration : Mme Martine ARLABOSSE

Association des Départements et Régions Cyclables (DRC)

- A l'assemblée générale et au bureau, en qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

Commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Lille-Lesquin

- En qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

Commission départementale chargée de dresser la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

- En qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

Commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGV)

- En qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE du Nord)

- A l'assemblée générale et au conseil d'administration : M. François-Xavier CADART

Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA)

- A l'assemblée plénière en qualité de titulaire : Mme Martine ARLABOSSE

Association Mission Locale Métropole Est

- A l'assemblée générale : M. François-Xavier CADART

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

- Au conseil d'administration en qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

Société publique locale (SPL) de gestion du Vélodrome couvert régional à Roubaix

- En qualité de délégué à l'assemblée générale : Mme Martine ARLABOSSE

Société publique locale (SPL) Ruches d'entreprises

- Au conseil d'administration en qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

Syndicat mixte intermodal régional de transports (SMIRT)

- Au comité syndical en qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

Université de Lille I – IUT A (Institut universitaire de technologie)

- Au conseil d'administration en qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

Université de Lille I – UFR GA de géographie et d'aménagement

- Au conseil d'administration en qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

Collège public Jean Mermoz à Faches-Thumesnil

- En qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant suppléant n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Jean Zay à Faches-Thumesnil

- En qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant suppléant n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Georges-Rémi Hergé à Gondrecourt

- En qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant suppléant n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Jules Ferry à Haubourdin

- En qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant titulaire n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Le Parc à Haubourdin

- En qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant titulaire n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Jean Demailly à Seclin

- En qualité de titulaire : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant titulaire n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Jean Moulin à Wattignies

- En qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant titulaire n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Collège public Voltaire à Wattignies

- En qualité de suppléant : M. François-Xavier CADART

- En qualité de représentant titulaire n'appartenant pas à l'assemblée délibérante : M. Christian BACLET

Commission départementale relative à l'emploi et à l'insertion (CDEI) ainsi que sa formation spécialisée (IAE)

- En qualité de titulaire : Mme Doriane BECUE

Nord-Actif, fonds départemental pour l'insertion et l'emploi

- A l'assemblée générale : Mme Doriane BECUE

Convention entre le Département du Nord et la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Nord-Pas-de-Calais (CD59-CMAR)

- Au comité technique de suivi : Mme Doriane BECUE

Centre régional d'information jeunesse du Nord/Pas-de-Calais (CRIJ)

- A l'assemblée générale et au conseil d'administration : M. Yves DUSART

Conseils de famille des pupilles de l'Etat (CFPE)

- Pour Lille (lettre L à Z) : M. Yves DUSART

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Mickaël HIRAU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT,

Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FREMAUX, Max-André PICK, Bertrand RINGOT

N° 1

DAJAP/2018/45

OBJET :

DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS ET COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

L'article L.3121-23 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.* ».

I- Représentation du Département pour siéger au sein d'organismes :

Lors de sa réunion du 24 avril 2015, le Conseil Départemental avait procédé à la désignation de ses représentants dans divers commissions et organismes. Ces désignations ont ensuite été amendées ou complétées à plusieurs reprises.

Monsieur Olivier HENNO, Vice-Président et Monsieur Dany WATTEBLED, Conseiller départemental délégué ont été élus sénateur le 24 septembre 2017.

Monsieur Olivier HENNO a démissionné de ses fonctions de Vice-président du Conseil départemental au 1^{er} janvier 2018. Monsieur Dany WATTEBLED a démissionné de son mandat de Conseiller départemental au 1^{er} janvier 2018 également.

Par arrêté en date du 11 janvier 2018, Madame BECUE, Vice-présidente, s'est vue confiée la délégation « Insertion » et Monsieur DUSART, Vice-président, la délégation « Enfance, Famille, Jeunesse ».

Il convient donc de procéder à leurs remplacements au sein de ces organismes et instances, conformément au tableau joint en annexe n° 1, sous réserve des propositions communiquées par les différents groupes d'élus.

II- Avis du Conseil départemental sur une personnalité qualifiée désignée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale :

L'article R.421-34 du code de l'éducation précise que les personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration des collèges sont désignées pour une durée de trois ans.

Lorsque le conseil d'administration d'un établissement public local d'enseignement comporte une seule personnalité qualifiée, elle est désignée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition du chef d'établissement et après avis du Conseil départemental (le DASEN n'étant pas tenu par cet avis).

La candidature de Monsieur Bernard LANDAS est proposée pour le collège Jean Zay à Escaupont. Il appartient à la Commission Permanente d'émettre un avis, selon le tableau joint en annexe n° 2 au rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de constater, le cas échéant, un accord sur une candidature unique ou sur une liste unique de candidats aux fonctions de représentants pour chacune des instances et donc que les conditions du 4^e alinéa de l'article L.3121-15 du code général des collectivités territoriales sont remplies pour l'entrée en vigueur immédiate des nominations, conformément au tableau qui sera annexé à la délibération ;
- d'émettre un avis favorable à la désignation par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Monsieur Bernard LANDAS en qualité de personnalité qualifiée au Conseil d'administration du Collège Jean Zay à Escaupont.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16h50.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame LECHNER (porteuse du pouvoir de Madame FERNANDEZ) ainsi que par Messieurs HENNO et LEFEBVRE.

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration.

Monsieur VERFAILLIE, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame DESCAMPS-MAQUILLY.

Mesdames CLERC-CUVELIER, LABADENS (porteuse du pouvoir de M. SIEGLER), et MARTIN (porteuse du pouvoir de M. MANIER), ainsi que Monsieur WILMOTTE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, ADMINISTRATION GENERALE, CONTROLE DE GESTION, QUALITE DU SERVICE PUBLIC

• Rapport n° 1/1

Madame Karima ZOUGGAGH, Conseillère départementale déléguée en matière de performance de l'Achat Public, présente le rapport 1/1 relatif à l'adhésion à la convention de partenariat de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absents excusés : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDI, Didier MANIER, Nicolas SIEGLER

Absents : Bernard BAUDOUX, Sylvie CLERC-CUVELIER, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAUX, Sylvie LABADENS, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Bertrand RINGOT, Joël WILMOTTE

N° 1.1

MIDÉFA/2017/329

OBJET :

MUTUALISATION DES ACHATS ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD, LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES DE HAUTS DE FRANCE - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE L'UGAP

En application des dispositions de l'article 26 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le Département du Nord a recours, pour certains de ses achats, à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Par ailleurs, le Département a conclu, tout comme la Région, la Métropole Européenne de Lille, une convention de partenariat spécifique avec l'UGAP.

Ce partenariat permet au Département ainsi qu'aux autres organismes associés de bénéficier, au-delà de la sécurisation juridique des procédures achats :

- soit de la remise grand compte maximale pour toute commande, dès le premier euro, quel que soit son montant et quel que soit le volume d'achat constaté,
- soit de la tarification partenariale encore plus avantageuse, si certains volumes d'achat définis par univers de produits dans la convention sont atteints. Cette tarification partenariale est établie à partir d'une réduction du taux de marge de l'UGAP.

Or, cette Convention arrive à échéance en mars 2018. Il est donc proposé de la renouveler pour les prochaines années. Elle a pour objet de définir les modalités de satisfaction des besoins par l'UGAP des administrations publiques locales. Le recours à l'offre UGAP permet à la Collectivité de bénéficier d'une offre de fournitures et services variée.

Les organismes associés au Département pour

massifier les achats dans cette convention, dont la liste est susceptible d'évoluer, sont les suivants :

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord ;
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du Nord ;
- Syndicat Mixte Nord Pas de Calais numérique ;

- Etablissement Public départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) ;
- L'ensemble des collèges publics du département du Nord.

Les volumes d'achats sur la convention actuelle ont évolué de la manière suivante :

| ANNEE | ENTITE | INFORMATIQUE | MOBILIER | SERVICES ET ENERGIE | VEHICULES | TOTAL en € HT | % volume achats Département dans chiffre d'affaires de la Convention UGAP |
|--|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---|
| 2014 | CD 59 et org ass. | 6 595 943 € | 1 156 459 € | 1 379 043 € | 1 478 266 € | 10 609 711 € | 43,67% |
| 2015 | CD 59 et org ass. | 4 336 919 € | 1 183 496 € | 1 549 678 € | 2 475 244 € | 9 545 338 € | 37,49% |
| 2016 | CD 59 et org ass. | 9 646 157 € | 2 479 927 € | 1 728 278 € | 2 605 996 € | 16 460 358 € | 45,55% |
| 2017 (T1) | CD 59 et org ass. | 594 848 € | 240 584 € | 835 438 € | 5 495 € | 1 676 365 € | 29,90% |
| Total sur 4 ans (base consommation moyenne sur 3 ans) | | 38 584 626 € | 9 919 709 € | 6 913 114 € | 10 423 982 € | 65 841 431 € | 131 682 863 € |

Le bilan des gains sur achats liés aux dépenses du Département avec l'UGAP est estimé à 1,6 M€ pour l'année 2016 (10,6% du montant total du CA réalisé avec l'UGAP).

La nouvelle convention, d'une durée de quatre (4) ans,

porte sur les quatre univers repris ci-dessous.

Au regard des consommations et des prévisions de l'ensemble des utilisateurs concernés pour le Département du Nord, par univers, les niveaux de consommations sont estimés comme ci-dessous sur la durée de la convention :

| | |
|--|-----------------|
| Univers « véhicules » : | 13 600 000 € HT |
| Univers « informatique et consommables » : | 20 000 000 € HT |
| Univers « Mobilier et Equipement général » : | 6 000 000 € HT |
| Univers « Services » : | 6 000 000 € HT |
| Soit un montant estimé sur la durée de la convention à : | 45 600 000 € HT |

Ces montants sont des estimatifs prévisionnels permettant de fixer le taux de remise initial et qu'ils seront actualisés annuellement à la hausse ou à la baisse.

Cette convention est prévue pour une durée de quatre (4) ans. Elle fera l'objet d'un suivi semestriel et un bilan sera fait annuellement permettant, notamment :

- d'analyser les états de consommations et leurs évolutions sur les différents périmètres achats tout au long de la convention,
- le réajustement des conditions tarifaires au regard des volumes d'achat réalisés par l'ensemble des bénéficiaires de la présente convention.

A cet égard, il convient de préciser que la Région des Hauts-de-France a revu à la baisse son engagement sur l'univers « véhicules » en le ramenant de 5 M€ à 2M€ mais cette révision du niveau d'engagement n'aura pas d'incidence sur la tranche tarifaire applicable à cet univers

qui reste supérieur à 30 M€.

Cette convention prendra fin quatre (4) ans après la date de réception par l'UGAP de la convention signée, en application de l'article 9 du Décret n° 2017-516 du 10 avril 2017.

L'engagement des différents partenaires, pour eux-mêmes ou pour les périmètres de massification qu'ils entraînent à leur suite, sont repris au tableau joint en annexe sur la base duquel sera mise au point la convention à signer.

Je propose à la Commission Permanente :

- de m'autoriser à négocier et à signer la convention à intervenir entre le Département du Nord et l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) définissant les engagements réciproques des parties

et, notamment, les conditions tarifaires préférentielles et les documents y afférents dans les conditions reprises au tableau ci-annexé.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 58.

57 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Monsieur FICHEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.1 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 1/2

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente le rapport n° 1/2 relatif à l'avenant à la convention triennale 2016-2018 liant le Département du Nord et l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord, qui relève de sa délégation.

Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT considère qu'il serait intéressant de créer une association d'anciens élus qui pourrait avoir une vraie vision politique de ce qu'est le Département et être un soutien aux structures départementales.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline

SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Sylvie CLERC-CUVELIER, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAU, Max-André PICK, Bertrand RINGOT, Joël WILMOTTE

N° 1.2

DAJAP/2018/7

OBJET :

AVENANT A LA CONVENTION TRIENNALE 2016-2018 LIANT LE DEPARTEMENT DU NORD ET L'ASSOCIATION DE RETRAITE DES CONSEILLERS GENERAUX DU NORD - FIXATION DE LA SUBVENTION 2018

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux a institué un régime d'indemnité de fonction et un régime de protection sociale par l'affiliation des élus locaux à l'IRCANTEC. Toutefois, elle a expressément garanti le maintien des pensions et droits déjà constitués par des dispositions codifiées, en ce qui concerne le Département, à l'article L.3123-25 du code général des collectivités territoriales dont le premier alinéa dispose : « Les pensions de retraite déjà liquidées et les droits acquis avant le 30 mars 1992 des élus départementaux continuent d'être honorés par les institutions et organismes auprès desquels ils ont été constitués ou auprès desquels ils ont été transférés. Les charges correspondantes sont notamment couvertes, le cas échéant, par une subvention d'équilibre versée par les collectivités concernées ».

L'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN), auprès de laquelle ces droits ont été constitués, continue de servir légalement les pensions jusqu'à extinction des droits. Le Département verse une

subvention d'équilibre à l'ARCGN. A cet effet, des conventions triennales successives ont réglé les modalités de versement de cette subvention annuelle.

Par délibération du 1^{er} février 2016, la Commission permanente a autorisé la signature d'une convention entre le Département et l'ARCGN pour la période 2016-2018.

Aux termes de la convention du 22 février 2016, le Département a attribué à l'association une subvention de 635.000 euros en 2016, 707.550 euros en 2017. Une subvention de 807.333 euros était prévue en 2018, incluant deux douzièmes différés de 2016 à juin et décembre 2018.

Ladite convention prévoit dans son article 4 que les montants de la subvention d'équilibre des années 2017 et 2018 sont fixés au vu du dernier exercice clos. Un avenant confirme les montants décidés s'ils diffèrent des montants initialement prévus.

Les charges prévisionnelles de l'association au titre du maintien des droits à pension prévus par l'article L.3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et des frais de gestion de l'association s'élèvent à environ 773.440 euros (dont 749.440 euros pour les pensions) pour 2018.

Conformément aux principes posés le 1^{er} février 2016,

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|-----------|------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 35002OP004Z | | 772324 | 0 | 645440 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 59.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames LABADENS (porteuse du pouvoir de Monsieur SIEGLER) et MARTIN (porteuse du pouvoir de Monsieur MANIER) ainsi que Monsieur FICHEUX.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

| |
|--|
| Les propositions du rapport n°1.2 sont adoptées à l'unanimité. |
|--|

• Rapports n° 1/3 et 1/4

Monsieur Christian POIRET, Vice-président en charge des Finances, du Contrôle de gestion, de l'Administration générale et de l'Aménagement du territoire, présente les rapports 1/3 et 1/4 qui relèvent de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-

et pour respecter le principe de la subvention d'équilibre prévue par la loi de 1992, il est proposé de limiter le montant de la subvention d'équilibre pour 2018 à 645.440 euros, versé en douzièmes mensuels, compte tenu de la reprise de 128.000 euros sur l'excédent constitué au cours des exercices précédents et de ne pas verser en 2018 les deux douzièmes qui avaient été différés en janvier-février 2016.

Le Département apporte par ailleurs une assistance technique évaluée à 175 heures d'équivalent temps plein d'un agent de catégorie A de la filière administrative.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider, dans les conditions définies par l'article L.3123-25 du code général des collectivités territoriales, l'attribution à l'Association de Retraite des Conseillers Généraux du Nord (ARCGN) d'une subvention d'équilibre de 645.440 € au titre de l'exercice 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Département à signer un avenant à la convention pluriannuelle 2016-2018, dans les termes du projet joint au présent rapport, entre le Département et l'ARCGN.

Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER

donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Sylvie CLERC-CUVELIER, Jean-Claude DULIEU, Isabelle FREMAUX, Mickaël HIRAU, Max-André PICK, Bertrand RINGOT, Joël WILMOTTE

N° 1.3

DFCG/2018/12

OBJET :

**IMMOBILIERE NORD ARTOIS DEMANDE DE GARANTIE SIMPLIFIEE POUR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 672 205 € A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DESTINE A L'ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS A PHALEMPIN
PARTENORD HABITAT DEMANDES DE GARANTIES SIMPLIFIEES POUR DES EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 30 599 413 € A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION, D'ACQUISITION-AMELIORATION ET DE REHABILITATION DE 759 LOGEMENTS SUR DIVERS SITES**

I- La SA IMMOBILIERE NORD-ARTOIS envisage l'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs PLAI et 7 logements locatifs PLUS situés rue du Général de Gaulle à PHALEMPIN.

Ces logements sont destinés à accueillir de jeunes conformément au rapport relatif à la nouvelle politique de l'habitat logement afin d'accompagner les orientations du Plan Départemental de l'Habitat.

La SA IMMOBILIERE NORD-ARTOIS dont le siège se situe à VILLENEUVE D'ASCQ doit contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de financer l'acquisition en VEFA de 10 logements, rue du Général de Gaulle à PHALEMPIN. L'IMMOBILIERE NORD-ARTOIS sollicite la garantie départementale à 100 %, du remboursement des emprunts PLUS et PLAI d'un montant total de 672 205 € destinés à cette opération.

Le coût total de l'opération s'élève à 1 043 520,00 €. Le plan de financement est le suivant :

| | |
|-----------------------|-----------------------|
| Subventions | 70 787,00 € |
| Fonds propres | 156 528,00 € |
| Prêts CDC PLAI | 219 208,00 € |
| Prêts CDC PLUS | 452 997,00 € |
| Prêts complémentaires | 144 000,00 € |
| COUT TOTAL | 1 043 520,00 € |

II- Par délibération du 19 décembre 2011, l'Assemblée Départementale a arrêté les critères d'attribution de la garantie départementale concernant le remboursement des emprunts contractés par les organismes d'HLM.

Ainsi, la garantie à hauteur de 100 %, pour PARTENORD HABITAT, est maintenue pour les 3 types de logements (PLUS, PLAI et PLS) sur l'ensemble du territoire départemental.

Ces prêts sont destinés à financer des programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de logements locatifs HLM permettant aux locataires de bénéficier de l'aide personnalisée au logement. Ils sont réalisés en outre par la Caisse des Dépôts et Consignations qui attribue des prêts aidés par l'Etat.

Le Département est saisi d'une demande de garanties simplifiées destinées aux opérations de construction, d'acquisition-amélioration et de réhabilitation de 759 logements sur divers sites par PARTENORD HABITAT pour un montant total de 30 599 413 euros, répartis de la manière suivante :

- Une opération de d'acquisition-amélioration de 8 logements rue de la Gendarmerie et Boulevard Pasteur à Maubeuge par PARTENORD HABITAT pour un montant de 614 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 130 logements rue Jean Jaurès, rue Colette et Avenue de Dunkerque à Lomme par PARTENORD HABITAT pour un montant de 6 193 000 €.
- Une opération de construction de 40 logements rue Godefroy d'Estrades à Dunkerque par PARTENORD Habitat pour un montant de 3 303 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 59 logements rue du Béarn à Mons-en-Baroeul par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 804 187 €.
- Une opération de d'acquisition-amélioration d'un logement rue Morseley à Zegerscappel par PARTENORD Habitat pour un montant de 70 000 €.
- Une opération de construction de 16 logements rue Jules Ferry à Mastaing par PARTENORD HABITAT pour un montant de 1 650 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 55 logements rue du Jeu de Mail à Dunkerque par PARTENORD HABITAT pour un montant de 363 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 200 logements rue des vergers à Villeneuve d'Ascq par Partenord

- Habitat pour un montant de 7 184 326 €.
- Une opération de construction de 2 logements rue du Repos à Dunkerque par PARTENORD Habitat pour un montant de 188 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 147 logements site Philippe Howyn à COMINES par PARTENORD Habitat pour un montant de 5 995 900 €.
- Une opération d'acquisition-amélioration d'un logement rue de la Paix à BOUSSOIS par PARTENORD Habitat pour un montant de 44 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 78 logements rue de la Vallée à VALENCIENNES par PARTENORD HABITAT pour un montant de 2 743 000 €.
- Une opération de réhabilitation de 22 logements rues Normand et Châtaigner à FONTAINE NOTRE DAME par PARTENORD HABITAT pour un montant de 447 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

I)

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 672 205,00 € souscrit par la SA IMMOBILIERE NORD-ARTOIS (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 63549 constitué de 4 lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition en VEFA de 10 logements situés rue du Général de Gaulle à Phalempin,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

II)

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 614 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat

- de prêt n° 70372 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration de 8 logements situés rue de la Gendarmerie et Boulevard Pasteur à Maubeuge,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 6 193 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 71677 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 130 logements situés rue Jean Jaurès, rue Colette et Avenue de Dunkerque à Lomme,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 303 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 71796 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 40 logements situés rue Godefroy d'Estrades à Dunkerque,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 804 187,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 70998 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 59 logements situés rue du Béarn à Mons-en-Baroeul,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 70 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 70371 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration d'un logement situé rue Morseley à Zegerscappel,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 650 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 72049 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 16 logements situés rue Jules Ferry à Mastaing,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 363 000,00 € souscrit par l'Office

- Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°72085 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 55 logements situés rue du Jeu de Mail à Dunkerque,
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 7 184 326,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 71550 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 200 logements situés rue des vergers à Villeneuve d'Ascq,
 - d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 188 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 70055 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la construction de 2 logements situés rue du Repos à Dunkerque,
 - d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 995 900,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 72047 constitué de trois lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 147 logements situés site Philippe Howyn, rues Calmette, Fleming, Hugo, d'Armentières, de la Clef, des Echevins et Howyn à Comines,
 - d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 44 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 72081 constitué d'une ligne de prêt. Ce contrat est destiné au financement de l'acquisition-amélioration d'un logement situé rue de la Paix à Boussois,
 - d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2 743 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 72717 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au

financement de la réhabilitation de 78 logements situés rue de la Vallée à Valenciennes,

- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 447 000,00 € souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat (ci-après désigné « l'emprunteur ») auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 72691 constitué de deux lignes de prêt. Ce contrat est destiné au financement de la réhabilitation de 22 logements situés rues Normand et Châtaigner à Fontaine-Notre-Dame,

Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

N° 1.4

DFCG/2018/14

OBJET :

PARTENORD HABITAT, DEMANDES DE GARANTIE POUR UN EMPRUNT DE 600 000 € ET UN EMPRUNT DE 660 000 € A SOUSCRIRE AUPRES D'ARKEA POUR FINANCER L'ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS A WASQUEHAL

EHPAD MARGUERITE DE FLANDRE A ORCHIES, DEMANDES DE GARANTIE POUR UN EMPRUNT DE 1 390 000 € A SOUSCRIRE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ET UN EMPRUNT DE 1 300 000 € A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR FINANCER DES TRAVAUX D'EXTENSION

I– PARTENORD HABITAT envisage la construction de 25 logements PLS (Prêt Locatif Social) en usufruit locatif social situés rue Christophe Colomb à Wasquehal (59290).

PARTENORD HABITAT sollicite la garantie départementale à hauteur de 100 % pour l'emprunt d'un montant de 1 260 000 € réparti en 600 000 € de PLS financement libre et 660 000 € de PLS financement réglementé, à souscrire auprès d'ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels.

II– L'EHPAD Marguerite de Flandre situé rue de la Poterne à Orchies (59310) est engagé dans un projet d'extension.

Cette opération se compose de la création d'une unité de vie Alzheimer et la diminution des chambres doubles. Le projet d'aménagement de la zone située en limite de propriété de l'établissement offre l'opportunité d'intégrer, dans un bâtiment en continuité du bâtiment actuel, la création d'une unité de vie Alzheimer de 14 chambres individuelles en rez-de-chaussée, d'une unité d'hébergement de 11 chambres individuelles en R+1 et d'espaces de vie de type PASA en R+2.

Le coût total des travaux de l'EHPAD s'élève à 3 600 000 €. Le plan de financement est le suivant:

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Prêt Crédit Agricole | 1 390 000 € |
| Prêt Caisse d'Epargne | 1 300 000 € |
| Capacité d'autofinancement | 910 000 € |
| COÛT TOTAL | 3 600 000 € |

L'EHPAD Marguerite de Flandre sollicite la garantie du Département du Nord à 100 % pour l'emprunt à souscrire pour un montant de 1 390 000 € auprès du Crédit Agricole et pour l'emprunt à souscrire d'un montant de 1 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- D)
- d'accorder la garantie du Département du Nord à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 1 260 000 € souscrits par l'Office Public de l'Habitat – Partenord Habitat auprès d'ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels, afin de financer l'acquisition de 25 logements PLS en Usufruit Locatif Social selon les caractéristiques reprises dans le tableau ci-dessous :

| Prêts auprès d'ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels | | |
|---|-------------------------------|---|
| CARACTERISTIQUES | | |
| Type prêt | PLS financement libre | PLS réglementé |
| Montant total du prêt | 600 000 € | 660 000 € |
| Commission d'engagement | 0,10 % | 0,20 % |
| Garantie | 100 % CD59 | 100 % CD59 |
| Durée de mobilisation | 6 mois | Possible 3 à 24 mois |
| Taux de mobilisation | TI3M flooré à 0,00 % + 0,62 % | |
| Durée | 15 ans | 15 ans |
| Taux d'intérêt | 1.65 % (fixe trimestriel) | 1.86 % (livret A (0,75 % au 31/12/2017) + marge de 1.11%) |
| Amortissement | progressif | progressif |
| Base de Calcul des Intérêts | 30/360 | 30/360 |
| Base de calculs intérêts intercalaires | Nombre de jours exacts/365 | Nombre de jours exacts/365 |
| Echéance | trimestrielle | annuelle |

Vus les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

La garantie est accordée sur la durée totale des prêts, pour le montant des prêts et des intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par PARTENORD HABITAT dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département du Nord s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par

lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département du Nord et PARTENORD HABITAT, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que les contrats de prêts à intervenir avec ARKEA Banques Entreprises et Institutionnels, en qualité de garant.

- II)
- d'accorder la garantie du Département à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 390 000 € que l'EHPAD Marguerite de Flandre doit souscrire auprès du Crédit Agricole Nord de France pour des travaux d'extension, aux conditions ci-après :

| Emprunt Crédit Agricole Nord de France | |
|---|---|
| Caractéristiques | |
| Montant de l'emprunt | 1 390 000 € |
| Garantie du Département | 100 % |
| Frais de dossier | 1 500 € |
| Phase de mobilisation | EURIBOR 3 mois moyenné + 0,35 % jusqu'au 02/07/2018 |
| Amortissement | Linéaire et trimestriel |
| Durée d'amortissement | 25 ans |
| Différé d'amortissement | 3 mois |
| Base | Exacte/360 |
| Taux fixe | 2,05 % |

Vus les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du code civil,

La garantie est accordée sur la durée totale du prêt, pour le montant du prêt, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD Marguerite de Flandre dont il ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département du Nord s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de l'organisme prêteur par

lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'EHPAD Marguerite de Flandre d'Orchies, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Agricole Nord de France, en qualité de garant.
- d'accorder la garantie du Département à 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 300 000 € que l'EHPAD Marguerite de Flandre doit souscrire auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France pour des travaux d'extension, aux conditions ci-après :

| Emprunt Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France | |
|--|------------------------|
| Caractéristiques | |
| Montant de l'emprunt | 1 300 000 € |
| Garantie du Département | 100 % |
| Durée | 25 ans |
| Périodicité des échéances | Annuelle |
| Taux Fixe Proportionnel annuel | 2,07 % |
| Taux effectif global-taux de période | 2,09 % |
| Commission d'intervention | 2 600 € |
| Mode d'amortissement du capital | Amortissement constant |

La garantie est accordée sur la durée totale des prêts, pour les montants des prêts, plus les intérêts qui pourraient être éventuellement capitalisés, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'EHPAD Marguerite de Flandre dont il ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité.

Il est toutefois précisé que les taux, modalités et clauses effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département du Nord s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et

place, sur simple notification de l'organisme prêteur par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental du Nord à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'EHPAD Marguerite de Flandre d'Orchies, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de cette garantie, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Hauts de France, en qualité de garant.

DEROULEMENT DES VOTES

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire.

Concernant les propositions relatives à Partenord Habitat

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Mesdames ARLABOSSE, SANCHEZ et STANIEC-WAVRANT sont membres du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) Partenord Habitat. En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Messieurs CHRISTOPHE et KANNER avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames ARLABOSSE et STANIEC-WAVRANT. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur SIEGLER (membre du Conseil d'administration de l'OPH Partenord Habitat) avait donné pouvoir à Madame LABADENS. Il ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

56 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Concernant les propositions relatives à la SA Immobilière Nord-Artois

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Concernant les propositions relatives à l'EHPAD Marguerite de Flandre à Orchies

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Monsieur DETAVERNIER est membre du Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Marguerite de Flandre à Orchies. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI (membre du Conseil d'administration de l'EHPAD Marguerite de Flandre à Orchies) avait donné pouvoir à Monsieur DETAVERNIER. Ni le procureur, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

58 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions des rapports n°s 1.3 et 1.4 sont adoptées à l'unanimité.

- **Rapport n° 1/5**

Monsieur Christian POIRET commence la présentation du rapport n° 1/5.

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, ayant rejoint l'hémicycle, poursuit la présentation de ce rapport qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président constate une erreur au niveau de la deuxième proposition du rapport et précise qu'il convient de remplacer le terme « désaffectation » par celui de « désaffectation ».

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à

Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAUX, Bertrand RINGOT, Joël WILMOTTE

N° 1.5

DAI/2018/3

OBJET :

VENTES DE PARCELLES DE TERRAINS BATIS ET NON BATIS - ACQUISITIONS D'IMMEUBLES POUR LES PROJETS ROUTIERS

I- Ventes de parcelles de terrains non bâties (Annexe I)

Le Département est propriétaire de terrains non bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus :

- I/a- terrain de 7 547 m² à Emmerin pour 9 400 € ;
- I/b- terrain de 2 650 m² à Hem pour 1 € ;
- I/c- terrain de 2 027 m² à La Longueville pour 2 000 € ;
- I/d- terrain de 15 m² à Sin le Noble pour 150 € ;
- I/e- terrain de 384 m² à Sin le Noble pour 200 € ;
- I/f- terrain de 106 m² à Villereau pour 53 €.

II- Ventes de parcelles de terrains bâties (Annexe II)

Le Département est propriétaire de terrains bâtis dont certains, devenus inutiles à l'exercice des missions, ont vocation à être vendus :

- II/a- immeuble sis 55 rue Paul Bert à Armentières pour 185 000 € ;
- II/b- ancien tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing pour 500 000 €.

III- Acquisitions routières et/ou indemnités des occupants (Annexe III)

Le Département achète des parcelles et indemnise des occupants, à savoir :

- III/a- terrain de 1 159 m² à Aulnoye Aymeries pour 796,81 € et 1 282,99 € d'indemnité d'éviction ;
- III/b- terrain de 818 m² à Aulnoye Aymeries pour 562,38 € et 861,24 € d'indemnité d'éviction ;
- III/c- terrain de 33 929 m² à Bruay sur l'Escaut pour un premier versement ferme de 40 000 € et un second de maximum 17 183,50 € si nécessité d'évacuation de terres polluées ;

III/d- terrain de 3 107 m² à Bruay sur l'Escaut pour 7 512 € (frais déménagement et nouvelle installation informatique).

IV- Modifications des rapports et délibérations DAI/2012/1393 du 10 décembre 2012 et DAI/2017/220 du 3 juillet 2017 (Annexe IV)

Elles concernent pour :

- DAI/2012/1393, l'annexe I - Acquisitions - Commune d'Hem : la retranscription incomplète de la référence de la parcelle ;
- DAI/2017/220, l'annexe I/1 - Ventes - Commune de Tourcoing : les références parcellaires, il convient de lire section HV et non HY.

V- Vente de l'ex IUFM de Lille sis 58 rue de Londres (Annexe 5)

La Commission Permanente du Conseil départemental du 21 novembre 2016 a approuvé la vente au profit de la société SPII POLYGONE du 58 rue de Londres à Lille, cadastré section EL 194 de 31 138 m², pour un montant de 2 055 000 € hors frais ainsi que sa désaffectation et son retour dans le patrimoine départemental.

La désaffectation et le déclassement de l'immeuble ont été prononcés par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 27 mars 2017.

Il résulte cependant de l'application combinée des articles L. 2141-1 et L. 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qu'une décision de déclassement d'un bien immobilier mis à la vente se doit d'être antérieure à la décision de vente.

La présente délibération supprime de la liste des biens vendus reprise au rapport de la Commission Permanente du Conseil départemental du 21 novembre 2016 n° DAI 2016-521 l'alinéa relatif à la cession du 58 rue de Londres à Lille.

Elle annule également la page 4 de son Annexe I « Ventes » qui est remplacée par l'Annexe V de la présente délibération.

Elle autorise la vente à la SPII Polygone, aux mêmes conditions, de l'ex IUFM de Lille sis rue de Londres, déclassé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 21 novembre 2016.

Il est proposé à la Commission permanente :

- de constater la désaffectation et le déclassement de l'ancien tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing ;
- de prendre acte de la présente délibération qui autorise la vente après désaffectation de l'ex IUFM sis rue de Londres à Lille ;

- de constater les modifications des rapports et délibérations DAI/2012/1393 du 10 décembre 2012 et DAI/2016/521 du 21 novembre 2016, telles que détaillées en annexe IV ;
- d'approuver la mise en vente des terrains bâtis et non bâtis aux conditions reprises dans les tableaux ci-annexés au profit des acquéreurs mentionnés, de leurs ayants droit ou ascendants ou des sociétés civiles ou anonymes ou des entreprises auxquelles ils appartiennent ou qu'ils choisiront de constituer en vue de l'acquisition, les ventes pouvant également être directement consenties aux anciens propriétaires, en cas d'exercice de leur droit de priorité, aux titulaires d'un droit de préemption et aux collectivités territoriales, dans le cadre d'une

déclaration d'utilité publique ;

- d'autoriser une prise de possession anticipée des parcelles et/ou immeubles repris dans les tableaux ci-annexés si les acquéreurs en font la demande et, dans l'hypothèse où la vente est consentie au profit de personnes privées, sous réserve de la souscription d'un contrat d'assurance et d'un justificatif attestant la disponibilité des fonds nécessaires pour l'acquisition ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les opérations 21001 OP 005 et 21003 OP 009 et d'encaisser les recettes sur les opérations 16007 OP 003 et 33003 OP 002 du budget départemental.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|-----------|------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| R33003 OP 002 | 33003E18 | 14 920 000 | 0 | 696 804 |
| D21003 OP 009 | 21003E10 | 1 500 000 | 331 211.69 | 3 503.42 |
| D21001 OP 005 | 21001E11 | 22 450 000 | 6 194 585.04 | 64 695.50 |

DEROULEMENT DES VOTES

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire.

Concernant les propositions relatives aux ventes de parcelles de terrains bâtis et non bâtis

En raison de la prévention des conflits d'intérêts, il est tenu compte du fait que Madame COTTENYE est Adjointe au Maire d'Hem.

En raison de cette fonction, elle ne peut ni être comptée dans le quorum ni prendre part au délibéré et à la prise de décision auxquels elle n'assiste pas.

58 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER et FREMAUX, ainsi que par Monsieur PICK.

Madame DEVOS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY (porteuse du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Concernant les autres propositions

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CLERC-CUVELIER et FREMAUX, ainsi que par Monsieur PICK.

Madame DEVOS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision.

Madame DESCAMPS-MARQUILLY (porteuse du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 1.5 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 1/6**

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport n° 1/6 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie

CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Bruno FICHEUX, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Mickaël HIRAUX, Bertrand RINGOT, Joël WILMOTTE

N° 1.6

DB/2018/25

OBJET :

CONSTRUCTION DU MUSVERRE : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC W-ARCHITECTURES

La société W-Architectures est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du Musée départemental du verre à Sars Poteries.

Le projet de muséographie a fait l'objet de plusieurs modifications par rapport au projet validé en phase APD. L'équipe de maîtrise d'œuvre a mené un important travail de reconfiguration des espaces muséographiques et des dispositifs de médiation.

Les modifications ont conduit à revoir le parcours de médiation dans son ensemble, le concept de vitrines ainsi que celui relatif à l'accrochage et à l'éclairage. La maîtrise d'œuvre a repris les pièces graphiques et les pièces écrites (plans, plans de détails, notes de calculs, etc.).

Le Maître d'Œuvre a produit un dossier modificatif en phase APD puis PRO. Un troisième dossier PRO a également dû être réalisé.

Conformément aux principes réglementaires et jurisprudentiels en la matière, le Maître d'œuvre a droit à une rémunération complémentaire en cas de modification de programme décidée par le Maître d'ouvrage.

Par courrier du 23 septembre 2016, la société W-Architectures a estimé sa rémunération complémentaire à 350 482,81 € HT, fondée sur le nombre de jours supplémentaires consacrés à la mission.

Ce mode de calcul n'est pas compatible avec le cadre contractuel du marché qui prévoit une rémunération forfaitaire détaillée par phase.

Des négociations ont été entamées et un accord est intervenu entre les parties le 24 novembre 2017.

Le Département du Nord versera à la société W-Architectures, à titre d'indemnité transactionnelle, forfaitaire et définitive la somme de 106 200 € hors taxes, au titre de la rémunération des prestations supplémentaires effectuées pour la mission de muséographie, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du Musée départemental du verre à Sars Poteries.

Le montant de l'indemnisation est décomposé comme suit :

- Reprise du dossier n° 02 en Phase APD et phase PRO : 34 200 + 36 000 = 70 200 € HT
- Reprise du dossier n° 03 en Phase PRO = 36 000 € HT

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel annexé au présent rapport pour un montant de 106 200 € HT, somme globale, forfaitaire et définitive.
- d'imputer cette dépense sur la ligne budgétaire suivante : 24003OP015.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 24003OP015 | 24003E06 | 1226000 | 265793,23 | 127440 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 07.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DESCAMPS-MARQUILLY (porteuse du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE).

Monsieur FICHEUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°1.6 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, SPORTS, TOURISME, VIE ASSOCIATIVE**• Rapport n° 3/1**

Madame Joëlle COTTENYE, Vice-présidente en charge de l'Education et des Collèges, présente le rapport 3/1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etai^{ent} présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELLIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAUX, Bertrand RINGOT, Joël WILMOTTE

N° 3.1**DESC/2018/9****OBJET :****DESAFFECTATION D'UNE PARCELLE AU COLLEGE ANATOLE FRANCE A SIN-LE-NOBLE**

Le Département est propriétaire à SIN-LE-NOBLE de la parcelle cadastrée BC 820 pour 24 131 m², correspondant au terrain d'assiette du collège Anatole France (cf. annexe 1). Monsieur CAMPISIANO, propriétaire privé, riverain du collège Anatole France de SIN-LE-NOBLE a fait part de son souhait de se porter acquéreur d'une surface d'environ 120 m² de la parcelle BC 820, située à la limite du parking des professeurs et attenante à son jardin à des fins d'extension de ce dernier. S'agissant d'une surface actuellement végétalisée, en limite de parcelle, la cession de cette parcelle n'affectera aucunement le fonctionnement du collège et ne présente pas d'intérêt particulier pour le service public de l'enseignement.

Ce projet d'acquisition a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'administration du collège lors de sa réunion du 14 novembre 2017 pour la cession de ce terrain pour une superficie de 120 m² correspondant à la demande initiale (cf. annexe 2). La parcelle sera délimitée par document d'arpentage établi par un géomètre.

Afin de pouvoir être cédée, cette parcelle doit être désaffectée des services de l'éducation. La circulaire interministérielle du 9 mai 1989 fixe les modalités de désaffectation des biens meubles et immeubles des collèges. La proposition résulte d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental. La décision est ensuite prise par Monsieur le Préfet, après avis du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

Il est proposé à la Commission permanente :

- de prendre acte de l'avis favorable du Conseil d'administration du collège Anatole France pour la désaffectation de la parcelle BC 820 pour une surface d'environ 120 m² ;
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Département du Nord, après avis de l'autorité académique, la désaffectation d'une partie de la parcelle propriété du Département, cadastrée à SIN-LE-NOBLE section BC 820 pour une surface d'environ 120 m², attenante au collège Anatole France, en vue de sa cession ultérieure ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 08.

Monsieur DELANNOY est membre suppléant du conseil d'administration du collège Anatole France à Sin le Noble. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame BRIDOUX (membre titulaire du conseil d'administration du collège Anatole France à Sin le Noble) avait donné pouvoir à Monsieur DELANNOY (membre suppléant du conseil d'administration du collège Anatole France à Sin le Noble). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

59 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.1 sont adoptées à l'unanimité

• **Rapports n°s 3/2 à 3/4**

Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Vice-présidente en charge de la Culture, félicite les étudiants de l'ESAAT (Ecole Supérieure des Arts Appliqués et du Textile) pour leur exposition réalisée à la Maison natale Charles de Gaulle.

Madame DESCAMPS-PLOUVIER présente les rapports 3/2, 3/3 et 3/4 qui relèvent de sa délégation.

Intervenant sur le rapport 3/2 (Attribution de subventions au titre de la politique culturelle), Madame Elisabeth MASQUELIER note qu'il est proposé de verser 50 % de l'aide accordée en 2017 aux structures dont la

subvention est supérieure ou égale à 15 000 € afin que celles-ci puissent commencer à bien fonctionner pour l'année.

Madame MASQUELIER indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen sera vigilant et attentif, lors du prochain examen des subventions, à ce que certaines associations ne passent pas en dessous de ce seuil et ainsi être mises en difficulté pour leur fonctionnement.

Madame MASQUELIER signale que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement le rapport 3/2.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Carole BORIE, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Virginie VARLET donne pouvoir à Roméo RAGAZZO, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA

Absents : Bernard BAUDOIX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAU, Bertrand RINGOT.

N° 3.2

DESC/2018/29

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

I) Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

Il est proposé le financement des structures culturelles pour engager les premières actions de leur programmation 2018.

Ce dispositif, qui s'articule en deux temps, consiste :

- dans un premier temps, en l'attribution d'une première subvention à hauteur de 50 % de l'aide apportée en 2017 aux structures dont la subvention était supérieure ou égale à 15 000 €, au vu du projet culturel et de la programmation de l'année en cours,
- dans un second temps, une subvention complémentaire pourra être attribuée au regard du programme mis en œuvre par chaque structure et au regard des activités mises en œuvre en faveur des publics prioritaires et des territoires ruraux. Celle-ci sera attribuée en fonction de la situation financière de chaque acteur et nécessitera une nouvelle délibération du Conseil départemental.

Il est proposé de soutenir les associations, entreprises culturelles, organismes publics et communes, dont les listes sont reprises en annexe, qui œuvrent pour le développement de la vie culturelle, de la lecture publique ainsi que pour la préservation, la mise en valeur et l'animation du patrimoine.

II) Accompagnement de projet en réseau de musée thématique

Le Département du Nord compte plus d'une centaine de musées communaux ou associatifs qui n'ont pas l'appellation « musées de France » et qui sont donc « musées thématiques ».

Par délibérations des 26 juin 1989, 4 novembre 1991 et 29 mars 2010, le Conseil Général du Nord a décidé la mise en place d'une politique d'accompagnement du développement des musées thématiques.

Afin d'accompagner de manière cohérente le développement des musées thématiques sur l'ensemble du territoire, une politique de soutien financier non pérenne peut aider à la réalisation de projets élaborés par des réseaux de musées.

Ces réseaux peuvent aussi bien être thématiques que territoriaux, pérennes ou temporaires et inclure d'autres structures culturelles (musées de France, médiathèques ou archives municipales, associations culturelles...) si les musées thématiques restent majoritaires.

Les musées thématiques privés relevant d'un particulier ou d'une société commerciale pourraient prendre part à ces réseaux, sous réserve de ne pas en assurer la fonction de chef de file.

Taux d'intervention : 30 à 50 %

Plafond des dépenses : 100 000 € TTC.

Subvention départementale maximale : 50 000 € TTC.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'accompagner le musée des Canonnières Sédentaires de Lille qui pilotera le projet de création d'une exposition itinérante associée à une programmation culturelle à rayonnement régional et transfrontalier, en étroite collaboration avec le musée de la Résistance de Bondues et le Fort de Leveau de Feignies, à l'occasion de la dernière année de commémoration de la Grande Guerre en 2018.

La fiche jointe au présent rapport reprend le projet reçu et instruit à ce jour en fonctionnement. Elle est accompagnée d'un tableau proposant l'attribution d'une subvention pour un montant total de 15 000 €.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie culturelle, les subventions pour un montant total de 1 859 767,50 € aux structures reprises en annexe du rapport,
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Culture et Insertion par la Culture, les subventions pour un montant total de 188 100 € aux structures reprises dans le tableau ci-joint,
- d'attribuer, dans le cadre de la mise en valeur et de l'animation du patrimoine culturel, les subventions pour un montant total de 70 500 € aux associations reprises dans le tableau ci-joint,
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 77 500 € aux associations reprises dans le tableau ci-joint,
- d'attribuer, dans le cadre de l'accompagnement du développement des musées thématiques, une subvention de 15 000 € au musée des Canonnières Sédentaires de Lille pour son projet,
- de m'autoriser à signer les conventions correspondantes selon les modèles joints au présent rapport,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2018.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|--|-----------|--------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| (Patrimoine-Musées Thématiques) 24002OP001 | 24002E15 | 276 000,00 | 0,00 | 85 500,00 |
| (Acteurs culturels) 24002OP003 | 24002E15 | 5 806 215,00 | 0,00 | 2 047 867,50 |
| (Médiathèque) 24001OP006 24001E15 | 24001E15 | 270 000,00 | 0,00 | 77 500,00 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 10. Madame CHASSAING est membre du conseil d'administration de REUSSIR, la Mission Locale de Lille.

Madame FREMAUX est membre du conseil d'administration de l'Orchestre National de Lille.

Madame MANNARINO est membre du conseil de surveillance de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Le Phénix à Valenciennes.

Madame SANCHEZ est membre du conseil d'administration l'Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras dite le Tandem.

Monsieur DECAGNY est membre du conseil d'administration du centre culturel transfrontalier Le Manège à Maubeuge.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame TONNERRE avait donné pouvoir à Madame CHASSAING. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur WILMOTTE.

Monsieur RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame BORIE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°3.2 sont adoptées à l'unanimité.

N° 3.3**DESC/2018/30****OBJET :**

PARTENARIAT, ACQUISITION ET DEPOT-VENTE POUR LES EQUIPEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX

A) FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES

Convention de partenariat avec la Ville de Lille dans le cadre de l'opération « Lille Neige » qui se déroulera du 17 février au 18 mars 2018

La Ville de Lille organise depuis plusieurs années un évènement dénommé « Lille Neige ». Cet évènement consiste en la mise en place d'un village de vacances d'hiver composé de patinoires, de pistes de luge, d'un jardin d'hiver, d'animations autour des sports de glisse. Cet espace sera ouvert au public du 17 février au 18 mars 2018.

Dans le cadre de cette opération, un partenariat de communication est mis en place avec le Forum départemental des Sciences.

Le logo du Département du Nord / Forum départemental des Sciences figurera sur les programmes de l'opération (10 000 exemplaires), les affiches (200 exemplaires), les panneaux d'affichage et le site Internet de « Lille Neige ».

En contrepartie, le Forum départemental des Sciences accueillera gratuitement un groupe de 90 personnes les dimanches 18 février, 25 février et 4 mars pour une séance de planétarium et la visite des expositions « Survie en Himalaya » et « Sacrée science ». Ces visites auront lieu le matin, en dehors des horaires d'ouverture au public.

La convention de partenariat avec la Ville de Lille est jointe au présent rapport.

B) MAISON NATALE CHARLES DE GAULLE**Dépôt-Vente d'ouvrages**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise

en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux.

La Commission Permanente a également adopté une convention type de dépôt-vente entre les équipements culturels départementaux et chaque déposant.

Cette convention type fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Dans le cadre du développement de la boutique de la Maison natale Charles de Gaulle, il est proposé de mettre en place un dépôt-vente avec la librairie LA PROCURE TIRLOY pour permettre la vente d'ouvrages diversifiés.

La convention régissant les conditions de ce dépôt-vente est annexée au présent rapport.

C) MUSVERRE

Exposition Udo Zembok – Contrat de commande d'œuvre d'art

La Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé lors de sa séance du 27 novembre dernier la programmation de l'exposition temporaire consacrée au travail de l'artiste verrier Udo Zembok intitulée « Open Space » (titre définitif), qui se tiendra au MusVerre du 14 avril au 28 septembre 2018. Elle a par ailleurs approuvé le principe d'une commande conjointe entre le MusVerre et le Groupe AGC Boussois de 2 œuvres monumentales à réaliser par l'artiste.

Toutefois ce projet de partenariat n'a pu aboutir. Le MusVerre souhaite cependant engager auprès de l'artiste la commande ferme de l'œuvre intitulée « Fusion » pour une réalisation en 2018 et une installation sur le parvis du musée qui pourrait s'effectuer en septembre à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. Le montant total de la commande se décompose de la manière suivante :

- 5 000 € HT (TVA 5,5 %) d'honoraires pour la réalisation du concept et de la maquette soit 5 802,50 € TTC
- 10 000 € HT d'honoraires pour la mission d'accompagnement de l'artiste pour la réalisation de l'œuvre, le contrôle de sa qualité, le suivi et réunion de travail avec les différents intervenants : équipe musée, architecte, atelier de fabrication, ...
- 35 500 € HT pour la réalisation par la manufacture Peters GLASSTUDIOS comprenant toutes les études techniques préalables, le transport et la pose.

Cette acquisition pourrait s'inscrire dans le cadre du programme 2018 de mécénat avec la Caisse d'Épargne des

Hauts de France. Une souscription publique compléterait le plan de financement.

Le projet de contrat de commande précisant les modalités de réalisation, de paiement ainsi que le descriptif de l'œuvre sont joints au présent rapport.

Réalisation d'un parcours « découverte des épis de faitage » pour l'application « Balade en Avesnois »

Le service des publics et territoire du MusVerre a édité en 2017 une carte d'itinéraire touristique « Au pays des épis de faitage » suggérant à partir du MusVerre, une découverte en vélo sur le territoire des communes dit des « épis de faitage » regroupant Beugnies, Sars-Poteries, Dimont, Lez-Fontaine. Il est proposé de décliner et d'intégrer ce parcours dans l'application mobile et téléchargeable « Balades en Avesnois » proposée par le Parc naturel régional de l'Avesnois, qui réunit déjà un certain nombre d'itinéraires pédestres et vélotouristiques de découverte patrimoine naturel et culturel de la destination.

L'opération est confiée au Parc naturel régional par convention qui assure le suivi technique et la réalisation de l'application sur la base d'un partenariat avec le MusVerre moyennant une contribution financière forfaitaire au projet à hauteur de 3 300 €.

Une mise en ligne devrait être effective en juin. Un suivi des téléchargements sera mené pour une évaluation de l'opération.

Le projet de convention est joint au présent rapport.

Dépôt vente à la boutique du MusVerre – Avenants

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et adopté une convention type de dépôt-vente entre le Département et chaque déposant.

Celle-ci fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de modifier par avenant la convention de dépôt vente existante concernant la vente au numéro de *La revue de la Céramique et du Verre*, des éditions Ateliers d'Art de France et leur filiale La revue de la Céramique et du Verre. Celle-ci passe ainsi de 11 € à 12 € le numéro.

L'avenant à la convention régissant les conditions de ce dépôt vente est annexé au présent rapport.

Je propose à la Commission Permanente :

Pour le Forum départemental des Sciences

- d'approuver le partenariat entre le Département du Nord pour le Forum départemental des Sciences et la Ville de Lille pour l'opération « Lille Neige »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat jointe au présent rapport,

Pour la Maison Natale Charles de Gaulle

- d'approuver la mise en place du dépôt-vente avec la librairie LA PROCURE TIRLOY pour la boutique de la Maison Natale Charles de Gaulle,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de dépôt-vente,
- d'inscrire les écritures comptables sur le compte 4648,

Pour Musverre

- d'autoriser la commande de l'œuvre « Fusion » de l'artiste Udo Zembok pour un montant total de 50 500 € HT,

- d'approuver le projet de souscription publique et de mécénat avec la Caisse d'Épargne Hauts de France pour l'acquisition de l'œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette commande,
- d'approuver la réalisation d'un parcours « découverte des épis de faitage » pour l'application « Balade en Avesnois »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec le Parc naturel régional de l'Avesnois relative à cette réalisation,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant relatif au dépôt-vente de la Revue de la Céramique et du Verre pour la boutique du MusVerre,
- d'inscrire les écritures comptables sur le compte 4648,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget du Musverre.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|-----------------------|-----------|------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| (Musverre) 24003OP013 | 24003E13 | 270 000 | 0 | 9 102,50 |
| Musverre) 24003OP015 | 24003E06 | 1 226 000 | 265 793,23 | 45 500 |

Amendement au projet de délibération n° DESC/2018/30

Objet : Partenariat, acquisition et dépôt-vente pour les équipements culturels départementaux

EXPOSE DES MOTIFS

Afin d'éclairer la portée de la décision à prendre concernant le partenariat entre le Département du Nord pour le Musverre de Sars Poteries et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour la réalisation d'un parcours « découverte des épis de faitage » à l'intention de l'application « Balade en Avesnois », il convient de préciser les modalités financières de ce partenariat.

Il convient également de préciser que la convention de partenariat sera conclue entre le Département du Nord pour le Musverre de Sars Poteries et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

DISPOSITIF

La quatrième proposition de décision à propos du Musverre reprise dans les conclusions du rapport est donc libellée comme suit :

- « d'approuver la réalisation d'un parcours « découverte des épis de faitage » pour

l'application « Balade en Avesnois » moyennant une contribution financière de 3 300 € au profit du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. »

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 10.

Mesdames CLERC-CUVELIER, DEL PIERO, DEZITTER et MARTIN, ainsi que Messieurs DECAGNY et VANDEWALLE sont membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur MANIER avait donné pouvoir à Madame MARTIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame FILLEUL et Monsieur VERFAILLIE (membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois) avaient donné pouvoir respectivement à Monsieur GODEFROY et à

Madame DESCAMPS-MARQUILLY. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur WILMOTTE.

Monsieur RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame BORIE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3.3 amendé sont adoptées à l'unanimité.

N° 3.4

DESC/2018/31

OBJET :

PROTOCOLE DE CONVENTION BILATERAL ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LA FORMATION DES PERSONNELS DES MUSEES THEMATIQUES

Par délibération des 6 décembre 2010, 23 mai 2011 et 12 mai 2014, le Conseil Général du Nord a autorisé la signature d'un protocole d'accord entre le Département et la délégation régionale Nord Pas-de-Calais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation des bénévoles et des salariés des musées qui n'ont pas l'appellation « musée de France », dits thématiques. Cette action s'inscrit dans le cadre de sa politique d'accompagnement du développement des musées thématiques et des nouvelles orientations de la politique culturelle départementale qui visent notamment à développer les compétences et la professionnalisation, notamment en matière d'innovation muséale, et à la montée en qualité et le développement des équipements des territoires ruraux.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale a pour mission de former les agents des collectivités territoriales : les agents territoriaux des musées thématiques constituant un micro-public, la délégation régionale Nord Pas-de-Calais du CNFPT partage la volonté du Département de former ces personnels. Les actions de formation organisées par l'un seront, dans un souci de mixité des publics, ouvertes au public de l'autre, et inversement. L'ensemble des stagiaires présents, quel

que soit leur statut, sont destinataires d'une convocation et d'une attestation de présence en formation.

Prévu dans l'article 3 du précédent protocole d'accord qui s'est achevé le 30 juin dernier, le comité technique a dressé un bilan très positif des six formations organisées conjointement de 2014 à 2016, sur la gestion muséale et l'élaboration d'un Projet Scientifique et Culturel, l'inventaire, la conservation préventive, le conditionnement et la régie des collections, la collecte et la valorisation du patrimoine oral et le développement du musée sur le web. Ces formations ont accueilli en moyenne une quinzaine de stagiaires par action de formation décentralisée sur le territoire départemental (Bondues, Caudry, Saint-Amand-les-Eaux, Steenwerck, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq).

De plus, un bilan approfondi réalisé en 2016 montre que 103 personnels de musées thématiques ont participé au moins à une formation organisée dans le cadre du protocole de 2012 à 2015 (28 fonctionnaires territoriaux, 29 salariés associatifs, et 46 bénévoles, membres actifs d'associations gérant un musée ou une tête de réseau), certains pouvant participer à plusieurs. En effet, les 10 formations organisées durant cette période avaient touché 133 stagiaires de 64 structures, dont 51 % de personnels associatifs (68 stagiaires) et 49% de fonctionnaires territoriaux (65 stagiaires, dont 28 de musées thématiques, et 12 de musées de France du Nord). Correspondant à une réelle attente en matière de professionnalisation muséale, aucune des formations n'a été annulée faute de stagiaires.

Le Département du Pas-de-Calais n'ayant pas finalement signé le protocole tripartite voté au Conseil Départemental du 3 juillet 2017, dans le cadre de son renouvellement, ce protocole d'accord bilatéral ne modifie qu'à la marge le précédent. Concernant le recensement des besoins en formation, s'il a partiellement été recueilli auprès des stagiaires ces deux dernières années, il fait l'objet actuellement d'une action conjointe entre le Département du Nord et de la délégation régionale Nord Pas-de-Calais du CNFPT, mais aussi de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Association des Conservateurs des Musées des Hauts-de-France, auprès de l'ensemble des musées de la région. Afin d'assurer la continuité du plan annuel d'actions de formation (article 2 du précédent protocole), cinq actions de formation ont été organisées en 2017, et deux sont en cours d'élaboration pour 2018.

Ce protocole d'accord sera conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature. Il n'engage donc pas financièrement le Département vis-à-vis de la délégation régionale Nord Pas-de-Calais du CNFPT puisqu'en retour et dans le cadre d'un partenariat équilibré, il organisera lui-même au moins une à deux formations par an dans le cadre de sa politique d'accompagnement du développement des musées thématiques.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver le renouvellement du protocole

d'accord entre le Département du Nord et la délégation du Nord Pas-de-Calais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour la formation des personnels des musées thématiques,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce protocole d'accord.

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 10.

60 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur WILMOTTE.

Monsieur RAGAZZO (porteur du pouvoir de Madame VARLET), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision. Il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame BORIE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision et avait donné pouvoir à Madame COTTENYE.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3.4 sont adoptées à l'unanimité.

• Rapport n° 3/5

Madame Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Vice-présidente en charge du Tourisme et de la Vie associative, présente le rapport 3/5 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DÉZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra

LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Bernard BAUDOUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAU, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT

N° 3.5

DSTDL/2018/4

OBJET :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SYNDICAT MIXTE DE LA STATION TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE DU VALJOLY, VERSEMENT D'UN ACOMPTE.

Le Département finance chaque année au titre de sa politique tourisme le Syndicat Mixte de la Station Touristique Départementale du ValJoly.

En attente du vote du Comité Syndical sur le budget du Syndicat Mixte, il est proposé d'effectuer un premier versement auprès du Syndicat Mixte de la Station touristique départementale du ValJoly dans le cadre de la convention annuelle 2018.

Au vu des éléments financiers actuellement portés à la connaissance du Département, la subvention pour l'année 2018 est arrêtée à la somme de 1 800 000 €.

Ce montant pourra néanmoins faire l'objet d'un ajustement au vu du compte administratif de l'année 2017 et des différents documents transmis. Dans ce cas, une délibération modificative sera proposée au vote de l'assemblée départementale.

Une convention de partenariat entre le Département et le Syndicat Mixte de la Station Touristique Départementale du Valjoly est proposée pour l'année 2018 (Cf. annexe n° 1).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer au Syndicat Mixte de la Station Touristique Départementale du Valjoly une subvention d'un montant de 1 800 000 € et

effectuer un premier versement d'un montant de 900 000 € (soit 50 % de la subvention de fonctionnement 2018),

- d'approuver les termes de la convention jointe au rapport et d'autoriser Monsieur le Président à la signer,
- d'imputer les dépenses sur les crédits au 9394 nature comptable 6561, Opération 230010 OP 002 – 23010 E05 AE, du budget départemental 2018.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|-------------|--------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 230010OP002 | 23010E05 AE | 4 000 000.00 | 1 900 000 | 1 800 000.00 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 17.

Madame DEZITTER ainsi que Messieurs DECAGNY, DUSART, HOUSSIN et VANDEWALLE sont membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Station Touristique du ValJoly.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Madame FILLEUL (membre du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Station Touristique du ValJoly) avait donné pouvoir à Monsieur GODEFROY. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3.5 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 3/6**

Madame Martine ARLABOSSE, Conseillère départementale déléguée au Sport, présente le rapport 3/6 relatif à l'attribution de subventions au titre de la politique sportive, qui relève de sa délégation.

Madame Françoise MARTIN indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport.

Madame MARTIN souhaite toutefois insister sur la remarque faite lors de la réunion de la Commission thématique concernant des clubs, tels que celui d'handi-basket de Coudekerque-Branche, qui évoluent dans la

même division, ont de meilleurs résultats et sont mieux classés que le club subventionné.

Madame Martine ARLABOSSE répond que les services sont à l'étude sur ce sujet.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT,

Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Bernard BAUDOUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAU, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT

N° 3.6

DESC/2018/54

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE

1. Il est proposé le versement d'une avance pour les structures sportives afin de leur permettre la mise en œuvre des premières actions de leur programmation 2018.

Ainsi, pour les comités, ligues ou organisateurs d'évènements sportifs, ce dispositif, s'articulera en deux temps :

- dans un premier temps, en l'attribution d'une première subvention à hauteur de 50 % de l'aide apportée en 2017 aux structures reprises en annexe n° 1 dont la subvention était supérieure ou

égale à 15 000 €, au vu du projet sportif et de la programmation de l'année en cours,

- dans un second temps, une subvention complémentaire pourra être attribuée au regard du programme mis en œuvre par chaque structure et des activités mises en place en faveur des publics prioritaires et des territoires ruraux. Celle-ci sera attribuée en fonction de la situation financière de chaque acteur et nécessitera une nouvelle délibération du Conseil départemental.
2. Par ailleurs, concernant la politique de l'excellence, pour les clubs partenaires du Département, il est proposé de procéder au solde des subventions reprises en annexe 2 qui seront versées conformément à la délibération du Conseil départemental du 9 octobre 2017 (au vu de la présentation du bilan d'activité du club).

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien au développement de la vie sportive, les subventions aux structures reprises en annexes 1 du rapport pour un montant total de 279 100 €,
- de confirmer le paiement des aides en faveur des clubs de l'excellence pour un montant de 287 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes selon les modèles joints au présent rapport (annexe 3),
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2018.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|----------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23009OP005 1892-32 | 23009E15 | 2 121 000 € | 0 € | 279 100€ |
| 23009OP002 1894 / 32 | 23009E06 | 539 000 € | 0 € | 287 000€ |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 17.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 3.6 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL, ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU, LOGEMENT, HABITAT

- **Rapports n°s 5/1 et 5/2**

Monsieur Patrick VALOIS, Vice-président en charge de la Ruralité, de l'Environnement, du Développement durable, de l'Eau et de l'Assainissement, présente les rapports 5/1 et 5/2 qui relèvent de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans les rapports suivants :

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS- PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Bernard BAUDOIX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAUX, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT.

N° 5.1

DSTDL/2018/34

OBJET :

LABORATOIRE PUBLIC DEPARTEMENTAL : REAJUSTEMENT DES TARIFS

L'évolution des techniques de recherche, du marché et du type de demandes d'analyses (urgence et grandes

séries) rendent nécessaire une adaptation des prestations proposées par le laboratoire et de leur tarif.

Ce nouveau catalogue propose de nouvelles prestations. Il permet d'ajuster les tarifs appliqués aux contraintes techniques (rentabilisation des séries analytiques) et à la demande des usagers. En effet l'augmentation du tarif des actes individuels est compensée par la mise en place d'une dégressivité plus importante en fonction du nombre de prélèvements à traiter. Il permet également au laboratoire de rester dans la moyenne des prix pratiqués au niveau régional.

L'évolution du tarif des différents actes est fonction :

- de l'évolution des prix des réactifs et consommables ;
- des prévisions du nombre d'actes susceptibles d'être réalisés (un nombre élevé entraîne une baisse du prix de revient) ;
- du contexte de la demande, ainsi pour certains actes réalisés sur les animaux de compagnie, il est proposé une augmentation plus importante que celle appliquée aux actes concernant les animaux de rente ;
- de l'amortissement des investissements et des possibilités d'automatisation.

Le nouveau tarif proposé est détaillé en annexe. La date d'effet de ce nouveau tarif serait fixée au 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé de maintenir un minimum de perception de 15 €.

Le tarif de toute analyse est désigné par une lettre de tarification « L », dont la valeur est fixée à 1 €. La valeur du « L » pourra faire l'objet d'une indexation sur l'indice des prix à la consommation.

La mise en place d'un plan de dépistage systématique de la BVD (Diarrhée virale bovine) dans les Hauts de France incite les quatre laboratoires de cette région, dont les trois impliqués dans la démarche de mutualisation, à proposer un tarif commun qui serait de 4,85 € HT par recherche à compter de la mise en place de la systématisation de cette possibilité de dépistage. Ce tarif sera susceptible d'évoluer en fonction du prix des réactifs et du volume d'analyses à réaliser.

Au-delà de la dégressivité inscrite dans le tarif en fonction du nombre d'analyses à réaliser et afin de maintenir la compétitivité du laboratoire, il est proposé de reconduire la possibilité pour le responsable du LDP de consentir une remise de 10 % à 25 % sur le montant de la facturation d'échantillons planifiés. Cette disposition ne serait applicable que dans le cadre d'un protocole cosigné par le demandeur d'analyses et le responsable du laboratoire. Des mesures de regroupement et/ou de planification permettent en effet une négociation tarifaire avec les fournisseurs de réactifs ainsi qu'une meilleure valorisation des charges en personnel et en réactifs.

Il est également proposé de renouveler la possibilité pour le responsable du LDP :

- d'effectuer et facturer des analyses ou examens non prévus dans le tarif (en cas d'évolution rapide des techniques de diagnostic, et/ou d'apparition de nouvelles demandes ou de nouvelles pathologies, et/ou de mise sur le marché de nouvelles techniques) et de faire alors l'usage de l'indice « L » correspondant à celui d'analyses ou examens comparables en coût et en technicité dans l'attente d'une réactualisation du tarif ;
- de refuser toute nouvelle demande d'analyse émanant d'un usager n'ayant pas réglé les factures mises en recouvrement par Monsieur le payeur départemental et correspondant à des actes réalisés par le LDP ;
- de réactualiser annuellement le tarif en se basant sur l'indice des prix à la consommation.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'adopter les nouveaux catalogues et tarifs proposés par le Laboratoire Départemental Public selon les modalités reprises dans le présent rapport et ses annexes.

N° 5.2

DSTDL/2018/33

OBJET :

PATRIMOINE NATUREL ESPACES NATURELS SENSIBLES : CONVENTIONS PARTICULIERES LIEES A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE POLITIQUE INTEGREE DE CONSERVATION DU LITTORAL ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

La Commission Permanente du 3 juillet 2017 – rapport DSTDL 2017/210 a autorisé le Président à signer le renouvellement de la convention entre le Département du Nord et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres afin de définir les conditions de gestion des terrains littoraux confiés au Département dans le cadre de la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles. Cette convention signée le 10 octobre 2017 pour une durée de 6 ans, est reconductible 1 fois.

Certaines occupations du domaine du Conservatoire du littoral par des partenaires extérieurs, peuvent être autorisées dès lors qu'elles sont compatibles avec la vocation des sites (réseaux, voiries, usages, occupation de bâtiments...). Les articles 4-3 et 6-1 de la convention de gestion du 10 octobre 2017 prévoient notamment, à cet effet, la signature de conventions tripartites temporaires d'usage ou d'occupation spécifique. Cette disposition n'a pas été reprise dans la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 3 juillet 2017.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions temporaires d'usage ou d'occupation

spécifique et leurs éventuels avenants liés à la convention de partenariat pour une politique intégrée de conservation du littoral entre le Département du Nord et le Conservatoire du littoral.

DEROULEMENT DES VOTES

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 22.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions des rapports n^{os} 5.1 et 5.2 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 5/3**

Monsieur Max-André PICK, Vice-président en charge de l'Habitat, du Logement et des Politiques urbaines, présente le rapport 5/3 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAU, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Roger VICOT, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP,

Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Marie-Aline BREDA, Virginie VARLET

Absents : Bernard BAUDOUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAU, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT

N° 5.3

DSTDL/2018/11

OBJET :

POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT : SOUTIEN AU DISPOSITIF DES PRIMES A L'INNOVATION, DISPOSITIF « NORD ENERGIE SOLIDARITE » (DEMANDES D'AIDE DES PARTICULIERS), ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR « NORD EQUIPEMENT HABITAT SOLIDARITE » (NEHS).

Ce rapport prévoit :

- 1- des aides dans le cadre des primes à l'innovation,
- 2- des aides aux particuliers dans le cadre de projets de réhabilitation du parc privé - Dispositif « Nord Energie Solidarité »,
- 3- le règlement intérieur du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité ».

1- Dispositif des primes à l'innovation

Conformément au Plan Départemental de l'Habitat (PDH), un dispositif d'aides a été adopté en réunion du Conseil général du 15 décembre 2014, qui a été complété lors du Conseil départemental du 26 septembre 2016 avec la création de la prime « innovation ».

Cette prime doit permettre une amélioration qualitative des opérations de logements sociaux soutenues de manière à ce que soient intégrées les préoccupations sociales et environnementales du Département en lien avec les objectifs territorialisés du PDH.

Son montant est fixé à 5 000 € par logement et son obtention est liée à l'atteinte à minima de l'un des 3 objectifs suivants :

- Aménagement : favoriser la revitalisation des bourgs ruraux. Levier d'attractivité résidentielle, il doit participer au développement local en créant de l'emploi et/ou des services sur les territoires,
- Social : promouvoir un habitat adapté qui soit une alternative, notamment à des hébergements en établissements, pour une partie des publics accompagnés par le Département dans des territoires pourvus en services et commerces de

- proximité et de réseaux de transports,
- Environnement : acquérir - améliorer des logements de qualité environnementale et/ou de haute performance thermique.

La fiche projet annexée (Annexe n° 1) et le tableau de synthèse (Annexe n° 2) du rapport présentent l'opération ayant fait l'objet d'un dossier de demande de subvention.

Il est proposé une aide départementale prévisionnelle à hauteur de 65 000 € à Vilogia qui permettra la création de 78 logements rue d'Aigremont à Pont à Marcq.

2- Dispositif Nord Energie Solidarité - demandes de subvention des particuliers

Dans ce rapport, 32 dossiers éligibles au dispositif NES sont présentés pour l'attribution d'une aide.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- 21 demandes relèvent de l'arrondissement de Lille dans le cadre de la convention cadre signée avec la Métropole Européenne de Lille,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Maubeuge dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val-de-Sambre,
- 3 demandes relèvent de l'arrondissement de Cambrai dans le cadre de la convention signée avec le Pays du Cambrésis,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre de la convention signée avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole,
- 5 demandes relèvent de l'arrondissement de Douai dans le cadre des conventions signées avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis et la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,
- 1 demande relève de l'arrondissement de Dunkerque dans le cadre de la convention signée avec le Pays Cœur de Flandre.

Parmi les dossiers présentés :

- 32 dossiers concernent des projets de travaux par des propriétaires occupants.

L'intervention départementale s'élève à 72 801 € d'aides en travaux et le montant total des travaux réalisés par les entreprises locales sur les territoires s'élève à 343 480,31 € TTC.

Il s'agit de la dernière programmation du dispositif expérimental NES pour les dossiers reçus et instruits entre le 15/11/17 et le 31/12/17. Au total, il a permis de financer 774 demandes pour un montant total de 1 304 364 € et un investissement sur les territoires de 9 321 111 €.

Le 13 décembre 2017, le Conseil départemental a décidé de confirmer le dispositif qui s'appelle désormais Nord Equipement Habitat Solidarité (« NEHS »).

3- Règlement intérieur du dispositif « Nord Equipement Habitat Solidarité »

Dans sa phase de diagnostic, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) du Nord a identifié la problématique de la précarité énergétique et plus globalement du mal-logement comme préoccupante dans le Nord avec les effets conjugués de la précarité sociale et d'un parc ancien dégradé. L'action du Département pour la résorption de la précarité énergétique s'est appuyée entre 2015 et 2017 sur le dispositif expérimental « Nord Energie Solidarité ». Déployé sur l'ensemble du territoire départemental, « NES » a permis de soutenir des ménages dont les ressources étaient inférieures ou égales à 1,6 RSA dans leur projet travaux, via une intervention sur le bâti, la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de sécurisation du bâti et la protection de la santé des occupants. Un accompagnement des ménages par un opérateur spécialisé a été mis en place tout au long de leur projet.

Le Département a validé lors de la réunion du Conseil départemental du 13 novembre 2017 les conditions de la poursuite du dispositif, à savoir :

- L'élargissement du barème du public accompagné de 1,6 à 2 RSA,
- Le renforcement de l'action départementale en zone rurale,
- La dématérialisation du cadre d'instruction des demandes d'aides,
- Le changement du nom du dispositif : Nord Energie Solidarité (NES) devient Nord Equipement Habitat Solidarité (NEHS).

Afin de faciliter l'instruction des demandes d'aides et sollicitations des ménages accompagnés dans leur démarche par les opérateurs « habitat » et de préciser les modalités d'intervention technique, financière et sociale du dispositif Nord Equipement Habitat Solidarité, a été élaboré le règlement intérieur annexé à ce rapport.

Le règlement intérieur prévoit :

1. **les règles d'éligibilité des demandeurs** qualifiés de « fragiles », soit propriétaire occupant, propriétaire bailleur et locataire du parc privé ayant des ressources inférieures ou égales à 2 RSA,
2. **les modalités de saisine et le déroulé de la prestation de la plateforme départementale** d'information et d'orientation qui sera sollicitée par les acteurs sociaux ayant identifié un ménage. Le règlement intérieur présente ainsi les éléments de diagnostic partagé (entre les acteurs sociaux, l'ADIL, les opérateurs habitat), le contenu de la prestation de l'ADIL, la fiche contact pré-diagnostic envoyée à l'opérateur habitat du territoire après accord du ménage,
3. **la liste des travaux et équipements finançables :**
 - Des travaux de performance énergétique permettant un gain à minima de 25 % et une sortie

d'insalubrité. Le Département apporte ainsi son soutien financier pour la réalisation de bouquet de travaux dans le cadre du programme « Habiter Mieux » de l'ANAH.

- Des travaux dits « ponctuels », apportant un gain énergétique inférieur à 25 %. Le Département soutient la réalisation de travaux permettant d'améliorer les conditions de vie des occupants (sécurité et santé) et de maîtriser leurs factures énergétiques. Une liste d'équipement obligatoire est précisée afin de limiter les effets d'impacts non souhaités dans le cadre d'une réhabilitation partielle pour la santé des occupants (humidité, etc.) et d'optimiser le gain énergétique attendu.
 - Des petits travaux pouvant relever notamment de l'auto-réhabilitation accompagnée. Le Département propose aussi une solution aux ménages pour la réalisation de travaux de nature locative, pour lesquels il n'existe pas d'autre source de financement public.
4. **la définition de l'accompagnement au projet et d'assistance à maîtrise d'ouvrage** financé par le Département et permettant au ménage de bénéficier d'un accompagnement tout au long du projet. Cet accompagnement au projet financé dans le cadre du fonds FSL préventif est mobilisé par les ménages au regard de leur besoin via l'opérateur habitat,
 5. **les modalités de dépôt et d'instruction des demandes d'aides via un outil dématérialisé des procédures.** Cet outil permettra l'externalisation de la saisie des demandes et la gestion électronique des documents,
 6. **les voies de recours,**
 7. **les modalités de pilotage du dispositif.**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention globale de 65 000 € à Vilogia dans le cadre des financements du dispositif de primes à l'innovation (voir tableau et fiche projet joints en annexes n^{os} 1 et 2),
- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable 20422 du budget départemental de l'exercice 2018 intitulé « Primes à l'innovation », opération 23006OP006,
- d'attribuer, dans le cadre du dispositif Nord Energie Solidarité, les subventions pour le financement des 32 demandes de particuliers sur le volet des aides aux travaux pour un montant total de subventions de 72 801 €, dont le détail est repris dans le tableau joint en annexe n^o 3,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les

crédits inscrits au chapitre 9172 nature comptable

20422 du budget départemental de l'exercice 2017,
opération 23006OP001,

- d'adopter le règlement intérieur annexé au présent rapport (annexe n° 4).

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|---------------|------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23006OP006 | 23006E01 AP-D | 700 500 | 0 | 65 000 |
| 23006OP001 | 23006E01 AP-D | 750 000 | 0 | 72 801 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 26.

Monsieur PLOUY est salarié de Vilogia. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

Madame TONNERRE (membre du Conseil d'administration de Vilogia) avait donné pouvoir à Madame CHASSAING. Elle ne peut prendre part au délibéré et à la prise de décision même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

58 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Monsieur VICOT, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour cette prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n°5.3 sont adoptées à l'unanimité.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, PARTENARIATS INSTITUTIONNELS, RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

• Rapport n° 6/1

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport n° 6/1 qui relève de sa délégation.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles

BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART, Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DEL PIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Marie-Aline BREDAS donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Virginie VARLET

Absents : Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAUX, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Roger VICOT

N° 6.1

DFCG/2018/13

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS A MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE DANS LE DOMAINE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Au titre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département du Nord mène depuis bientôt 30 ans des acquisitions et des travaux d'aménagements de zones naturelles.

La délibération présentée a pour objet de solliciter la mobilisation de cofinancements extérieurs pour les quatre projets prioritaires suivants :

- Travaux d'aménagement du site des Argales à Rieulay ;
- Chabaud Latour à Condé-sur-Escaut : travaux d'accessibilité, accueil du public et restauration écologique ;
- Aménagement complémentaire du site des Cinq Tailles à Thumeries et La Neuville ;
- Aménagement du site Terril Sainte Marie à Auberchicourt pour la préservation des milieux et des espèces et l'accueil du public.

1- Travaux d'aménagement du site des Argales à Rieulay

Le terril des Argales qui s'étend sur près de 140 hectares, est situé sur les communes de Rieulay et Pecquencourt en bordure de la Scarpe. Au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, le Département en est propriétaire depuis 2006.

Le projet vise à intervenir sur :

- la restauration d'habitats (mares, roselières, falaises ...);
- la restauration des cheminements pour améliorer le confort et la sécurité des usagers ;
- la réfection de la signalétique du site afin de mieux informer les usagers.

Il sera mis en œuvre de 2018 à 2020 avec un coût maximum prévisionnel de 800 000 €, pour des recettes estimées à 472 000 €.

2- Chabaud Latour à Condé-sur-Escaut : travaux d'accessibilité, accueil du public et restauration écologique

Le projet vise à conduire :

- des travaux de restauration écologique (restauration roselières et frayères, gestion hydraulique, restauration des berges d'étangs) ;
- des travaux de réorganisation des circulations et accueil du public (sécurisation des voiries, création d'aire de stationnement, mobiliers d'accueil et signalétique).

Une première partie du projet sera mise en œuvre de 2018 à 2020 (voire 2022) pour un coût maximum prévisionnel de 2 250 000 € pour des recettes estimées à 1 148 000 €.

3- Aménagement du site de Thumeries

Des travaux d'aménagements sur le site ornithologique des Cinq Tailles à Thumeries et la Neuville sont en cours d'achèvement en partenariat avec les travaux réalisés par la Communauté de Communes Pévèle Carembault sur la ZEC de Drumez. Ils vont conduire à une véritable plus-value écologique.

Afin de valoriser ces aménagements et permettre l'accès au public à une nouvelle partie du site, le projet vise à réaliser un aménagement complémentaire. Les travaux permettront une valorisation écologique du site, ainsi que des aménagements pour la gestion de ce dernier et de la ZEC de Drumez contiguë.

La mise en œuvre est prévue de 2018 à 2020 avec un coût maximum prévisionnel de 850 000 €, pour des recettes estimées à 410 000 €.

4- Aménagement du site Terril Sainte Marie pour la préservation des milieux et des espèces et l'accueil du public.

Le Terril Sainte Marie est implanté sur la commune d'Auberchicourt. Le Département en a acquis 59 hectares en 2006 dans le cadre de portage foncier avec l'Etablissement Public foncier relatif au patrimoine foncier de l'entreprise Terril SA.

Le projet vise à restaurer :

- les habitats : création de mares, pose d'un ouvrage hydraulique pour la régulation des niveaux d'eau dans la zone humide ;
- des cheminements pour améliorer le confort et la sécurité des usagers, améliorer les schémas d'accueil (pose d'une signalétique adaptée) et l'aménagement de l'entrée du site.

Il sera mis en œuvre de 2018 à 2020 avec un coût maximum prévisionnel de 500 000 €, pour des recettes estimées à 200 000 €.

Ces différents projets s'inscrivent dans les critères du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et plus particulièrement dans l'Axe 4 du programme opérationnel régional Nord Pas-de-Calais dont un des objectifs spécifiques est de « restaurer et accroître les milieux naturels ». Ils contribuent à atteindre l'indicateur de réalisation fixé par le programme à savoir : la superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour un meilleur état de conservation (la valeur cible pour 2023 fixée par le programme est de 8 000 hectares).

Les projets de travaux d'aménagement du site des Argales à Rieulay, de Thumeries et de Chabaud Latour sont également éligibles à un cofinancement de l'Agence

de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de sa politique de bio diversité.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la liste des quatre projets à déposer dans le cadre de demande de cofinancements ;

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute demande de subvention permettant de cofinancer ces projets par des fonds structurels, contrat de projet, fonds européens ou participations financières de l'Agence de l'Eau et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|------------------|-------------------|--------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23005OP004 | R-Inv.Plur 23005E | 2 230 000,00 | 0.00 | 2 230 000,00 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h28.

58 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur BAUDOUX, porteur du pouvoir de Madame BREDA.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Les propositions du rapport n° 6.1 sont adoptées à l'unanimité.

• **Rapport n° 6/2**

Madame Sylvie LABADENS, Vice-présidente en charge des Relations internationales et des Relations européennes, présente le rapport n° 6/2 relatif au Fonds Social Européen (FSE), qui relève de sa délégation.

Madame Soraya FAHEM attire l'attention sur les difficultés des opérateurs liées à une gestion pas assez efficiente des fonds européens. Elle souhaite qu'une vigilance soit portée sur ce sujet et ajoute qu'il faudrait peut-être renforcer l'équipe administrative gérant ces fonds.

Madame FAHEM indique que le Groupe Socialiste, Radical et Citoyen votera favorablement ce rapport.

Monsieur le Président signale qu'il sera vigilant et va demander des explications aux services à ce sujet afin d'intervenir aussi vite que possible et ne pas compromettre l'existence d'un certain nombre de structures par des retards de paiement.

Monsieur le Président soumet à l'adoption des Conseillers départementaux les propositions énoncées dans le rapport suivant :

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Brigitte ASTRUC-DAUBRESSE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Anne-Sophie BOISSEAUX, Guy BRICOUT, Maxime CABAYE, François-Xavier CADART,

Marguerite CHASSAING, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC-CUVELIER, Barbara COEVOET, Joëlle COTTENYE, Gustave DASSONVILLE, Arnaud DECAGNY, Françoise DELPIERO, Frédéric DELANNOY, Catherine DEPELCHIN, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Jean-Luc DETAVERNIER, Marie-Annick DEZITTER, Didier DRIEUX, Sylvia DUHAMEL, Sébastien DUHEM, Yves DUSART, Soraya FAHEM, Isabelle FREMAUX, Henri GADAUT, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Michel LEFEBVRE, Annie LEYS, Geneviève MANNARINO, Isabelle MARCHYLLIE, Françoise MARTIN, Elisabeth MASQUELIER, Luc MONNET, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Patrick VALOIS, Benoît VANDEWALLE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE, Fabrice ZAREMBA, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH

Absents représentés : Carole BORIE donne pouvoir à Joëlle COTTENYE, Marie-Aline BREDA donne pouvoir à Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Régis CAUCHE donne pouvoir à Luc MONNET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Alexandra LECHNER, Martine FILLEUL donne pouvoir à Marc GODEFROY, Patrick KANNER donne pouvoir à Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Didier MANIER donne pouvoir à Françoise MARTIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Marie TONNERRE donne pouvoir à Marguerite CHASSAING, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY

Absentes excusées : Doriane BECUE, Virginie VARLET

Absents : Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Bruno FICHEUX, Mickaël HIRAUX, Roméo RAGAZZO, Bertrand RINGOT, Roger VICOT

N° 6.2

DFCG/2018/36

OBJET :

FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) - PRESENTATION DES OPERATIONS PROGRAMMEES ET VALIDEES AUX COMITES UNIQUES DE PROGRAMMATION EN 2017

BILAN DE LA PROGRAMMATION DE LA 1^{ERE} TRANCHE DE LA SUBVENTION GLOBALE 2014-2017

DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALE 2018-2020 (DEUXIEME TRANCHE)

Dans le cadre du Programme Opérationnel National 2014-2020, le Département en tant que chef de file de l'inclusion a obtenu une délégation de l'Etat pour assurer la gestion d'une subvention globale FSE. Cette subvention globale d'un montant de 42,2 millions d'euros pour la période 2014-2020 est dédiée à l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité économique et sociale. Elle vise à faciliter l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi à travers l'instauration d'un véritable droit au parcours renforcé, individualisé et coordonné vers l'emploi.

Le FSE est le fonds européen le plus mobilisé par les Départements. Avec la gestion d'une subvention globale FSE de 42,2 M€ le Département du Nord est le plus important Organisme Intermédiaire de France.

Le présent rapport a pour objet d'identifier à la fois l'impact financier du FSE dans la mise en œuvre de la politique de retour à l'emploi des personnes en difficultés d'ordre social menée par le Département mais également de mesurer son apport dans les recettes du budget départemental dans un contexte d'optimisation budgétaire.

Il s'articule autour de la présentation des projets ayant fait l'objet de financement au titre de la subvention globale FSE :

- les projets validés au titre de l'année 2017 par le comité de programmation régional (I)
- le bilan des opérations programmées au titre de la première tranche de la subvention globale pour les années 2014-2017 (II)

Il dresse également les perspectives de mobilisation financière de la seconde tranche de la subvention globale pour les années 2018-2020 (III)

I. PROJETS AYANT BENEFICIE DU FSE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Pour rappel, la Subvention Globale FSE peut être mobilisée :

- « en redistribution » auprès d'opérateurs mettant en œuvre les politiques départementales de retour à l'emploi des personnes en difficultés d'ordre social dont les allocataires du RSA

- Pour des projets à maîtrise d'ouvrage départementale pour :
 - des opérations portées par le Département en lien avec l'insertion professionnelle des personnes en difficultés au regard de l'emploi ;
 - l'assistance technique pour laquelle une enveloppe FSE est exclusivement dédiée à la gestion de la subvention globale.

1) Dans le cadre de la redistribution

En 2017, le Département a procédé au lancement de deux appels à projets :

- Un appel à projets pour la médiation directe à l'emploi à travers l'Intervention sur l'Offre et la Demande d'emploi (IOD)

Cet appel à projets s'inscrit dans la politique de remise à l'emploi des allocataires du RSA avec le financement du dispositif de médiation directe à l'emploi mis en œuvre par les structures portant la méthode IOD.

18 dossiers ont été programmés au Comité Unique de Programmation du 19 décembre 2017 pour une subvention FSE d'un montant de 2 572 559,48 € sur un total de dépenses de 4 637 391,82 €.

- Un appel à projets conjoint pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Actions d'Utilité Sociale (AUS)

En 2017, cet appel à projets a ciblé les territoires les plus en difficulté du département et les publics féminins, ainsi que les métiers en tension.

32 dossiers ont été soumis à la programmation. Il est à noter qu'un dossier a reçu un avis défavorable.

Les 31 dossiers programmés au CUP du 19 décembre 2017 représentent un montant FSE de 3 522 312,33 €.

C'est donc un total de 49 projets qui mobilisent 6 094 871,81 € de FSE au titre de 2017.

2°) Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage départementale

Pour ses opérations internes et afin de respecter la réglementation européenne, le Département du Nord a lancé trois appels à projets (AAP) au titre des années 2015 à 2017. Ces opérations ont été programmées au CUP du 13 octobre 2017.

- **Un appel à projet pour le développement d'une démarche d'achats socialement responsables :**

La mission clauses sociales de la Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement Durable est mobilisée soit environ 2,2 ETP.

Le coût total prévisionnel de cette Mission est de 416 960,27 €. Le FSE interviendra à hauteur de 60 % soit **250 176,14 €.**

- **Un appel à projet pour la coordination et l'animation des plateformes emploi :**

Les Plateformes de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité sont affectées à 100% de leur activité sur cette opération soit environ 26 ETP.

Le coût total prévisionnel de ces Plateformes est de 1 707 646 €. Le FSE interviendra à hauteur de 60% soit **1 024 589 €**.

- **Un appel à projet pour l'Assistance technique :**

L'équipe FSE de la DIPLÉ au sein de la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité est mobilisée pour assurer l'instruction et le contrôle des projets mobilisant du FSE en redistribution soit 5,3 ETP en moyenne.

Le coût total prévisionnel de cette équipe est de 580 720,36 €. Le FSE interviendra à hauteur de 60 % soit **348 432,22 €**.

II BILAN DE LA PREMIERE TRANCHE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE (2014-2017)

La première tranche de la subvention globale FSE a permis de cofinancer 166 projets pour un montant total FSE de 22 425 089,58 € dont :

- 163 projets en redistribution pour un montant FSE de 20 801 892,19 € soit 92 % (1)
- 3 projets concernant des dispositifs à maîtrise d'ouvrage départementale pour un montant FSE de 1 623 197,39 € soit 8 % (2)

- **BILAN 2014-2017 DE LA PROGRAMMATION DES DISPOSITIFS OU LE FSE INTERVIENT EN REDISTRIBUTION**

Deux appels à projets (AAP) sont lancés par an :

- L'AAP « médiation directe à l'emploi (Intervention sur l'Offre et la Demande – IOD) »
- L'AAP pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et les Actions d'Utilité Sociale (AUS) Il est à noter que cet AAP a été lancé conjointement avec les Organismes Intermédiaires PLIE à deux reprises

Deux opérations ont été abandonnées par les porteurs de projets (projets non mis en œuvre). Il s'agit des projets portés par :

- l'Association d'insertion et de réinsertion sociale et professionnelle du public spécifique (ARIPPS) de Maubeuge pour un montant FSE de 105 176,05 € ;
- l'Association Roubaissienne d'Insertion pour un montant de FSE de 78 837,60 € et un financement Département de 41 626 €.

Suite au lancement de ces AAP, **163 opérations** ont été cofinancées pour un montant total de **20 801 892,19 € de FSE** dans le cadre de la première tranche de la subvention globale FSE

- **52 projets** d'intermédiation avec les employeurs pour un montant de FSE de 7 489 079,23 € permettent la mise en relation directe des publics les plus éloignés de l'emploi auprès d'un employeur avec l'objectif d'un retour à l'emploi durable
- **111 projets** liés à l'insertion par l'activité économique et aux actions d'utilité sociale pour un montant de FSE de 13 312 812,96 € permettent un parcours de retour vers l'emploi des personnes qui en sont très éloignées.

Ces 163 opérations cofinancées à hauteur de 48 % de FSE en moyenne pour un montant de 20 801 892,19 € de FSE ont concerné 16 116 participants majoritairement allocataires du RSA. Elles interviennent en complément des actions financées par le Département dans le cadre de son PLDI et sont la parfaite illustration de l'effet levier du FSE dans la mise en œuvre des politiques départementales.

- **BILAN DE LA PROGRAMMATION DES DISPOSITIFS A MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE COFINANCES PAR LE FSE**

Ces dispositifs concernent :

- des actions portées par le Département en lien avec l'insertion professionnelle des personnes en difficultés au regard de l'emploi ;
- ainsi que l'Assistance technique pour laquelle une enveloppe FSE est exclusivement dédiée à la gestion de la subvention globale.

Pour ces opérations internes et afin de respecter la réglementation européenne, le département du Nord a lancé trois appels à projets (AAP) au titre des années 2015 à 2017 permettant ainsi une prise en charge financière par le FSE pour :

- **le développement d'une démarche d'achats socialement responsables :**

La mission clauses sociales de la Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement Durable est mobilisée pour mettre en place une démarche d'achats socialement responsables. C'est l'ensemble de l'activité de ce service qui concourt à la mise en œuvre de ce projet. Ainsi, les agents de la mission clauses sociales sont affectés à 100 % à l'action (soit environ 2,2 ETP entre 2015 et 2017).

Le coût total prévisionnel de cette Mission est de 416 960,27 €. Le FSE interviendra à hauteur de 60 % soit **250 176,14 €**.

- **la coordination et l'animation des plateformes emploi :**

Les Plateformes de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle de la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité sont mobilisées afin de favoriser l'accès à l'emploi de toute personne relevant de minimas sociaux dont les allocataires du RSA.

Les agents du Département des 8 plateformes territoriales en DTPAS ainsi que ceux de la plateforme départementale à la DIPLE sont affectés à 100 % de leur activité sur cette opération (soit environ 26 ETP entre 2015 et 2017).

Le coût total prévisionnel de ces Plateformes est de 1 707 646 €. Le FSE interviendra à hauteur de 60% soit **1 024 589 €**.

- **l'assistance technique**

L'équipe FSE de la DIPLE au sein de la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité est mobilisée pour assurer l'instruction et le contrôle des projets mobilisant du FSE en redistribution.

Les agents de l'équipe FSE de la DIPLE sont affectés à 100 % sur cette action (soit environ 5,3 ETP entre 2015 et 2017).

Le coût total prévisionnel de cette équipe est de 580 720,36 €. Le FSE interviendra à hauteur de 60 % soit **348 432,22 €**.

Ces trois opérations à maîtrise d'ouvrage départementale ont permis la prise en charge à hauteur de 60 % par le FSE de 33,5 ETP pour un montant de 1 623 197,39 € qui alimentera les recettes directes du budget départemental.

III PERSPECTIVES DE MOBILISATION FINANCIERE DE LA SECONDE TRANCHE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE 2018-2020

Pour la seconde tranche de la subvention globale, le Département a sollicité auprès de l'Etat une enveloppe FSE de 19,8 M€ soit 1,4 M€ de plus par rapport aux prévisions initiales.

La demande de subvention globale du Département sera présentée à la validation du Comité Unique de Programmation du 29 mars 2018.

La seconde tranche de la Subvention Globale sera utilisée dans le respect des orientations suivantes :

- Améliorer l'équilibre territorial du FSE au profit des territoires les plus en difficultés : Bassin Minier, Cambrésis et Avesnois à travers le lancement d'AAP incitatifs ;
- Améliorer l'équilibre entre redistribution et opérations à maîtrise d'ouvrage départementale au profit des opérations à maîtrise d'ouvrage afin d'augmenter les recettes nettes du Département.

La maquette financière sera mobilisée pour :

- les opérations en redistribution :
 - Maintien du dispositif de médiation directe vers l'emploi ;
 - Maintien du dispositif d'insertion par l'activité économique dans le cadre de la remobilisation professionnelle avec cependant une perspective de financement par le FSE d'actions mobilisant soit de nouveaux opérateurs soit de nouvelles actions.
- les opérations à maîtrise d'ouvrage départementale :
 - Conforter les plateformes emploi ;
 - Conforter la mission clauses sociales ;
 - Intégrer la Maison Départementale de l'Insertion et de l'Emploi de Lille ;
 - Renforcer l'équipe FSE.

Il est proposé à la Commission Permanente :

- d'approuver la liste ci-jointe des 52 opérations soumises aux comités de programmation régionale en 2017 pour un montant total de 7 718 069 17 €,
- de m'autoriser à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'approuver le projet de demande de subvention globale 2018-2020 et son plan de financement prévisionnel,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les opérations 12002OP009 et 31004OP002.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENT | | |
|----------------------|----------------|---------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 12002OP009-pluri R.F | 12002E02 FONCT | 22 185 348,16 | 16 090 476,35 | 6 094 871,81 |
| 31004OP002-pluri R.F | | 3 240 820,68 | 433 879,13 | 1 623 197,39 |

DEROULEMENT DU VOTE

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17h30.

Monsieur GODEFROY est Président du Groupement d'Intérêts Public de la Maison de l'Emploi Pévèle Mélantois Carembaut. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette

partie de la réunion.

Madame FILLEUL avait donné pouvoir à Monsieur GODEFROY. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et à la prise de décision, il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

58 conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 13 pouvoirs.

Madame DEROEUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement à la prise de décision, sans donner de procuration.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

| |
|---|
| Les propositions du rapport n° 6.2 sont adoptées à l'unanimité. |
|---|

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines réunions des Commissions thématiques, de la Commission permanente et du Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 17 heures 35.

Marguerite CHASSAING,
Secrétaire de séance

Jean-René LECERF,
Président du Département du Nord